

# Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire



En réponse au Plan  
d'action du Sommet  
mondial de  
l'alimentation.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Novembre 2004

## **Table des matières**

### **Résumé**

### **Première Partie - Introduction**

#### 1.1 Objet

#### 1.2 Présentation du rapport

#### 1.3 Le contexte canadien

#### 1.4 Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire

#### 1.5 Le Cadre stratégique pour l'agriculture du Canada

### **Deuxième partie - Troisième rapport d'étape du Canada**

#### 2.1 Renseignements de base

#### 2.2 Enjeux, mise en oeuvre et indicateurs

#### 2.3 Mise en oeuvre au Canada

- Engagement un : Un environnement propice
- Engagement deux : Accès à la nourriture
- Engagement trois : Agriculture durable et développement rural
- Engagement quatre : Commerce et sécurité alimentaire
- Engagement cinq : État de préparation aux mesures d'urgence
- Engagement six : Promouvoir les investissements

#### 2.4 Mise en oeuvre sur le plan international

- Engagement un : Un environnement propice
- Engagement deux : Accès à la nourriture
- Engagement trois : Agriculture durable et développement rural
- Engagement quatre : Commerce et sécurité alimentaire
- Engagement cinq : État de préparation aux mesures d'urgence
- Engagement six : Promouvoir les investissements
- Engagement sept : Mise en oeuvre et suivi du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation

#### 2.5 Leçons apprises

#### 2.6 Notes explicatives concernant les indicateurs

## RÉSUMÉ

En 1996, le Canada s'est joint à 186 pays pour appuyer l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation : réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique. Dans la Déclaration de Rome du Sommet mondial de l'alimentation figurent sept engagements visant à assurer la sécurité alimentaire à tous les êtres humains. Le plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire, lancé en 1998, représente un programme national complet décrivant les objectifs et les mesures qui permettront de mettre en oeuvre les sept engagements de la Déclaration de Rome.

Le présent rapport est le troisième présenté par le Canada à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Y figurent quelques-unes des nombreuses initiatives du Plan d'action pour la sécurité alimentaire entreprises récemment par le Canada en vue d'atteindre l'objectif du Sommet. Le rapport se divise en deux parties : l'une porte sur la mise en oeuvre à l'échelon national et l'autre sur la mise en oeuvre à l'échelle internationale. Bien que le rapport ne vise pas à être exhaustif, les initiatives qu'il renferme, par leur portée et leur envergure, représentent clairement l'engagement permanent du Canada à réduire la faim et à accroître la sécurité alimentaire tant sur le plan national qu'international.

Même si le Canada est un grand exportateur de produits alimentaires et de produits connexes, il n'est pas à l'abri de l'insécurité alimentaire et nombre de Canadiens demeurent incapables de satisfaire à leurs besoins alimentaires de base. Comme il est indiqué tout au long de la partie du rapport portant sur la mise en oeuvre des engagements à l'échelle nationale, de nombreuses initiatives du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux et du secteur privé se concentrent sur l'amélioration de l'environnement et sur le soutien du rendement agricole et du développement rural.

Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations régionales et locales de même que nombre d'organismes non gouvernementaux s'emploient ensemble à résoudre les problèmes touchant la sécurité alimentaire : réduction de la pauvreté, aide sociale, amélioration de l'accès des Canadiens vulnérables aux ressources alimentaires et mise en oeuvre de nouvelles stratégies de production respectueuses de l'environnement dans le secteur des pêches, des forêts et de l'agriculture.

L'une des initiatives les plus importantes du Canada en matière de sécurité alimentaire fut le lancement du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), cadre pour la politique agricole du XXI<sup>e</sup> siècle, qui fera du Canada un chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement. Rassemblant tous les travaux du Canada en matière agricole, le CSA permettra aux producteurs d'accroître leur capacité de s'adapter au marché et d'améliorer leur productivité afin de disposer d'un

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

approvisionnement alimentaire toujours croissant à offrir aux consommateurs tant au pays qu'à l'étranger.

Sur la scène internationale, le Canada prend part à une vaste gamme de programmes d'action et de politiques visant à augmenter, soutenir et favoriser la production durable d'aliments dans les pays en développement. En 2002, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a annoncé son intention de tripler l'aide au développement international dans le secteur de l'agriculture pour qu'elle atteigne 500 millions de dollars en 2008. Pour aider à accroître le commerce et le revenu des producteurs du tiers monde, le Canada a élargi dernièrement l'initiative relative aux tarifs des pays les moins développés afin d'offrir un accès libre de droits à la plupart des produits agricoles provenant des pays en développement.

Comme il est indiqué dans la partie du rapport portant sur la mise en oeuvre à l'échelle internationale, l'ACDI et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) continuent de jouer un rôle de premier plan pour le Canada en ce qui concerne la transmission du savoir, le transfert des ressources et de la technologie à des douzaines de pays en développement. Ils sont aidés dans cette tâche par de nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux canadiens sur place au Canada, en Asie, en Afrique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, ainsi qu'aux Caraïbes. Ces organismes effectuent de la recherche, apportent du soutien et installent l'infrastructure en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, la prospérité, la santé et le bien-être de la population.

Il est essentiel de souligner que nombre d'initiatives nationales et internationales figurant dans le présent rapport ont été conçues et réalisées par les membres de la société civile canadienne, organismes non gouvernementaux, universités et autres parties intéressées. La société civile a un rôle fondamental à jouer dans les projets locaux, régionaux, nationaux et internationaux destinés à réduire la faim. Il pourrait se faire plus encore pour tenir compte des idées et de l'apport de la société civile et des gouvernements provinciaux dans les rapports à venir sur la sécurité alimentaire au Canada.

Les efforts déployés par le Canada dernièrement en vue de réduire l'insécurité alimentaire ont permis de dégager de nombreuses et précieuses leçons. Nous savons, par exemple, que la production agricole durable est cruciale pour lutter contre la pauvreté et la faim. Nous savons aussi que l'engagement à long terme, les programmes internationaux élargis, les partenariats et la participation accrue de la société civile représentent des éléments essentiels à la concrétisation de notre objectif.

Hélas, il existe peu de sources de données régulières sur les questions touchant la sécurité alimentaire au Canada. De plus, il est difficile d'évaluer l'incidence des projets et programmes sur la sécurité alimentaire au Canada et dans le monde.

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

Statistique Canada a commencé à recueillir des données sur la sécurité alimentaire dans les sondages nationaux sur la santé, mais nous avons besoin de renseignements supplémentaires quantifiables pour avoir un meilleur portrait de la sécurité alimentaire au Canada et pour mieux comprendre l'effet de nos efforts sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

## **PREMIÈRE PARTIE INTRODUCTION**

### **1.1 Objet**

Lors du Sommet mondial de l'alimentation en 1996, le ministre de l'agriculture a appuyé la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire dans le monde, ainsi que le plan d'action. Le paragraphe 60 du plan d'action du Sommet stipule que les pays signataires sont tenus de faire rapport au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSAM) de l'Organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au sujet des travaux entrepris pour réaliser les engagements contenus dans la Déclaration et dans le plan d'action du Sommet.

Le présent rapport d'étape est le troisième que le Canada présente au Comité de la FAO. Il porte sur les travaux entrepris au Canada entre la fin de 2001 et la fin de 2004 pour concrétiser les sept engagements du plan d'action du Sommet. Simultanément, le présent rapport traitera des engagements pris en 1998 dans le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*.

### **1.2 Présentation du rapport**

Afin de répondre aux exigences en matière de rapport en vue du suivi des engagements du Plan d'action du Sommet, nous avons suivi la présentation demandée par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, sauf dans la section intitulée « Mise en oeuvre » qui se divise en deux parties (mesures nationales, mesures internationales) pour suivre le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* (<http://www.agr.gc.ca/misb/fsb/fsap/fsape.html>). Le rapport se divise donc en cinq parties :

- Contexte
- Questions à résoudre, mise en oeuvre et indicateurs
- Rapport de mise en oeuvre au Canada
- Rapport de mise en oeuvre sur le plan international
- Leçons apprises

Le présent rapport ne peut pas porter sur tous les programmes et toutes les activités en place, ni rendre les nombreux détails de chacun d'eux, surtout ceux qui se réalisent à l'échelon communautaire. Il se concentre plutôt sur les principales réalisations et leçons qui se dégagent de l'expérience vécue par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que par les organismes civils. Le rapport vise à dresser un portrait équilibré, relatant les réussites comme les cas où les progrès se sont révélés insuffisants de même que les divers points de vue.

### 1.3 Le contexte canadien

Grâce à un système agricole et alimentaire conjugué à de bons moyens de transport et à des politiques visant à favoriser le libre échange et l'ouverture des frontières, le Canada est devenu l'un des plus grands producteurs et fournisseurs au monde d'aliments de grande qualité. Il est aussi le chef de file mondial de la recherche et développement en agriculture. Son savoir-faire est reconnu en matière de pratiques agricoles durables, de coopératives, de biotechnologie et de gestion forestière durable. En partageant ce savoir-faire dans le monde, le Canada a apporté une contribution précieuse à la sécurité alimentaire mondiale, comme en atteste la médaille Agricola que lui a décernée la FAO en l'an 2000.

Le Canada se trouve parmi les pays où le revenu disponible et la quantité d'aliments par habitant sont les plus élevés au monde et parmi ceux où le coût réel des aliments et la part du revenu consacrée à la nourriture sont les plus faibles. De la sorte, on peut dire que la majorité des 32 millions d'habitants du Canada ne connaît pas l'insécurité alimentaire. Cependant, Statistique Canada estime que 2,5 millions de personnes ont dû faire des concessions sur la qualité de leur régime alimentaire au moins une fois en 1998-1999. Durant cette même période, 0,5 millions de personnes ont craint de ne pas avoir suffisamment de nourriture. Les Canadiens les plus vulnérables sont ceux qui n'ont pas d'emploi ou de formation scolaire adéquats, ce qui comprend un nombre disproportionné de femmes, d'enfants et d'Autochtones, ainsi que les handicapés et les personnes atteintes de maladie grave ou chronique.

Le Canada continue de soutenir ceux qui font face à l'insécurité alimentaire, mais le secteur canadien de l'alimentation est complexe. Bon nombre de problèmes alimentaires au Canada ont des origines et des effets différents, selon les régions touchées. Les solutions à l'insécurité alimentaire au Canada exigent une coordination et un dialogue intergouvernementaux. Les lois et politiques qui s'imposent ne peuvent être mises de l'avant que par l'ordre de gouvernement compétent et en consultation avec le secteur privé.

Les valeurs traditionnelles du Canada que sont la croissance économique à grande échelle et la justice sociale sont des fondements essentiels de la sécurité alimentaire. Le soutien du revenu assuré par les programmes provinciaux et nationaux de sécurité sociale, visant à aider les citoyens à combler leurs besoins de base et leur donner la chance d'améliorer leur situation, peut réduire la faim et promouvoir la sécurité alimentaire. À l'échelle nationale, il existe des programmes comme la Stratégie emploi jeunesse, l'Initiative nationale pour les sans-abri, la Prestation nationale pour enfants, la Sécurité de la vieillesse, les initiatives autochtones et de nombreux programmes de santé et d'éducation qui visent à assurer la sécurité alimentaire. Ces programmes sont souvent complétés par des programmes provinciaux. Ces programmes ont fait l'objet de

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

discussion en profondeur dans le premier et le deuxième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire.

Même si l'on constate certaines améliorations, les indicateurs sociaux, économiques et de la santé dans les communautés autochtones sont bien inférieurs à ceux d'un grand nombre de Canadiens. Cette situation est très inquiétante puisque beaucoup d'Autochtones au Canada, en particulier ceux des communautés éloignées, vivent tous les aspects ou presque de l'insécurité alimentaire. Cette situation est attribuable aux faibles revenus, aux risques sanitaires résultant des polluants dans l'approvisionnement traditionnel et aux problèmes d'accès à la nourriture en raison d'interruptions dans le transport des marchandises ou à des changements du mouvement migratoire des animaux. Le coût des aliments commerciaux est élevé, de même que le coût du matériel de chasse et de pêche.

### **1.4 Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire**

En 1996, le Canada s'est joint à 187 pays pour appuyer l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation : réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique. Cet objectif représente une étape vers l'élimination complète de la faim dans le monde. Dans la *Déclaration de Rome* du Sommet figurent sept engagements qui forment la base visant à assurer la sécurité alimentaire à tous les êtres humains. Le Plan d'action renferme l'énoncé des objectifs et les mesures qui permettront de réaliser les sept engagements.

À ce titre, le Canada a lancé son *Plan d'action pour la sécurité alimentaire* à l'occasion de la Journée internationale de l'alimentation, en 1998. Dressé par un groupe consultatif mixte composé de membres du gouvernement, de citoyens et de représentants du secteur privé, le Plan d'action se fonde sur un large éventail d'engagements internationaux touchant la sécurité alimentaire et comprend des dispositions relatives à l'environnement et au commerce international, aux conventions des droits de l'homme, à l'éducation et au développement social, au logement et au développement urbain. Il est aussi basé sur les engagements et les mesures issus des programmes canadiens actuels comme La nutrition pour une meilleure santé : Un plan d'action pour le Canada; Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones; la révision des lois et des programmes et politiques économiques, sociaux et environnementaux canadiens.

Le Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire expose le point de vue du Canada sur le dossier complexe de la sécurité alimentaire. Il précise ses principales préoccupations ainsi que les objectifs détaillés de chacun des sept engagements du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. Il englobe les mesures nationales et internationales et il offre un cadre en vue des travaux visant à améliorer la sécurité alimentaire au Canada et à l'étranger. La mise en



## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

oeuvre du Plan est une responsabilité que le gouvernement du Canada partage avec ses citoyens.

Les priorités canadiennes contenues dans le Plan d'action sont reprises ci-après et mises à jour, le cas échéant. Toutefois, elles ne figurent pas par ordre d'importance.

**Priorité 1 : Le droit à la nourriture** - Cette priorité confirme la foi du Canada en l'importance de ce droit pour la sécurité alimentaire et souligne la nécessité de mieux définir celui-ci ainsi que les mesures à prendre pour le faire respecter. Ces mesures comprennent l'appui de la société civile au *Code international de conduite sur le droit des personnes à une alimentation adéquate* et la participation de tous les secteurs aux efforts nationaux et internationaux pour clarifier la signification du droit à la nourriture en vue de son exercice progressif et intégral.

**Priorité 2 : La réduction de la pauvreté** - Elle constitue un élément important de la stratégie visant à instaurer des mesures, au pays et à l'échelle internationale, pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire. Cette priorité repose sur l'idée selon laquelle une des conditions clés de la sécurité alimentaire est l'accès à des ressources suffisantes pour acheter de la nourriture ou en produire. Les mesures au pays visent l'amélioration des conditions sociales, en particulier par des programmes s'adressant aux segments les plus vulnérables de la population. Quant aux mesures prises par le Canada au niveau international, elles dépendent de l'accent qu'il met sur la réduction de la pauvreté dans son programme d'aide au développement. Ces mesures consistent, entre autres, à consacrer au moins 25 p. 100 de l'Aide publique au développement (APD) aux investissements dans les besoins humains fondamentaux, notamment l'alimentation et la nutrition, l'éducation et les soins de santé primaires. Le Plan réaffirme aussi la détermination du Canada à mobiliser les citoyens dans le processus d'élaboration de politiques et de programmes de lutte contre la pauvreté.

**Priorité 3 : La promotion de l'accès à une nourriture salubre et nutritive** - Cette priorité est perçue comme un élément essentiel de la sécurité alimentaire. Dans les pays en voie de développement (PVD), l'apport complémentaire de micronutriments et de vitamines contribue à une meilleure nutrition. L'allaitement est également considéré comme crucial pour la santé et la nutrition des nourrissons du monde entier. Au Canada, l'engagement à cet égard se manifeste par des mesures qui visent à soutenir : les mères au travail, les programmes hospitaliers, les soins de santé destinés aux mères et aux enfants et d'autres initiatives à l'appui du *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*. Au-delà de la promotion et de la protection de l'allaitement et des autres conditions de sécurité alimentaire, les soins à l'enfant et les mesures de santé et d'éducation s'avèrent primordiales pour la sécurité alimentaire des

mères et des enfants, en particulier dans les pays en voie de développement, mais aussi ailleurs.

**Priorité 4 : L'innocuité des aliments** - Cette priorité souligne l'existence de nouvelles menaces pour l'approvisionnement alimentaire de la planète : essor rapide et forte pénétration d'aliments nouveaux et exotiques provenant d'une multitude de partenaires commerciaux pouvant mettre en danger la sécurité et la santé; contamination de l'environnement, notamment des sources traditionnelles de nourriture du Grand Nord canadien, ce qui est aussi une menace pour la sécurité; crises ou cataclysmes, qui peuvent, par exemple, causer des problèmes de contamination par des produits chimiques dangereux ou des microorganismes pathogènes. En outre, l'ignorance des bonnes méthodes de préparation et d'entreposage des aliments est considérée dangereuse, principalement à l'échelle des ménages. Les mesures visant un approvisionnement et une manipulation sûrs des aliments passent par une sensibilisation plus poussée du public, un étiquetage adéquat, une solide évaluation de la biotechnologie, des méthodes de surveillance améliorées et des partenariats plus solides entre les secteurs. De la recherche se fait dans le but de fournir le savoir et la technologie nécessaires pour garantir la sécurité du système alimentaire et produire une nourriture de qualité qui répond aux besoins actuels et futurs des consommateurs.

**Priorité 5 : Les méthodes traditionnelles d'obtention de la nourriture des autochtones et des collectivités côtières** - Cette priorité reconnaît l'importance de la chasse, de la pêche, de la cueillette, du troc et des échanges pour la sécurité alimentaire de nombreuses collectivités du Canada et d'ailleurs. En partageant leur connaissance des aliments traditionnels et leur savoir des pratiques d'exploitation durable des ressources naturelles, les peuples autochtones peuvent contribuer grandement à l'atteinte de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation. Les mesures visant la réduction de la contamination de l'environnement, la gestion durable des ressources (y compris les ressources halieutiques) et la supplémentation du régime par des aliments commerciaux de haute qualité améliorent l'accès de ces communautés à la nourriture.

**Priorité 6 : La production alimentaire** - Cette priorité fait ressortir le rôle vital de la recherche, du développement rural et des investissements pour la productivité du secteur agricole et agroalimentaire. Elle constitue un trait d'union solide entre l'aménagement durable des ressources productives et une production suffisante d'aliments nutritifs et sans danger pour tous. Elle montre la nécessité de soutenir la production locale, notamment dans les pays en voie de développement où la réforme agraire, la participation des collectivités touchées (y compris des agricultrices) et la satisfaction des besoins humains de base sont essentielles à la réussite des programmes de développement rural. Au Canada, on cherche à augmenter la production agricole par des mesures visant à appuyer l'aménagement durable des ressources, à continuer d'accroître la capacité de recherche et d'y investir ainsi qu'à encourager l'investissement dans les régions

rurales. Le Canada produit des aliments de qualité mais à bon marché, dont la disponibilité contribue à la sécurité alimentaire dans d'autres pays.

**Priorité 7 : L'importance accordée aux pratiques écologiques** - Cette priorité porte sur certains des défis les plus pressants qui se posent en production alimentaire. Les mesures prises par le Canada au regard de cette priorité passent par son appui à toutes sortes d'engagements contractés en vertu d'accords internationaux en vigueur. Sur la scène internationale, on se penche sur les défis auxquels sont confrontés les pays en voie de développement dans des domaines comme l'aménagement des ressources hydriques, la foresterie communautaire, la croissance démographique viable, la gestion et la conservation des terres, ainsi que le respect et la préservation des connaissances des Autochtones. Pour le Canada comme tel, des mesures supplémentaires viennent se greffer à ces accords pour améliorer l'intendance des ressources naturelles, qu'il s'agisse de lutte contre la pollution dans le Nord, de pêches durables, de biotechnologie, de changements climatiques, de biodiversité et de ressources génétiques.

**Priorité 8 : Les échanges commerciaux loyaux** - Cette priorité expose les répercussions potentielles des régimes de libéralisation des échanges sur les revenus et le bien-être général de la population, et tient compte également de la possibilité qu'il y ait des coûts de redressement dans les secteurs non concurrentiels. Les mesures se rapportant à cette priorité consistent à intensifier les échanges commerciaux dans les secteurs agroalimentaires, notamment pour les pays en voie de développement, tout en cherchant à mieux comprendre les répercussions de la libéralisation des échanges sur les personnes exposées à l'insécurité alimentaire.

**Priorité 9 : la reconnaissance de la paix comme condition préalable à la sécurité alimentaire** - Cette priorité souligne la nécessité d'un accès sûr et sans danger aux moyens de production, plus particulièrement aux terres arables et aux eaux de pêche. Les mesures répondant à cette priorité visent à renforcer les plans d'urgence, la prévention des conflits, les initiatives de paix et la sécurité civile au Canada et à l'étranger.

**Priorité 10 : Un système de surveillance de l'insécurité alimentaire** - Cette priorité désigne la nécessité de posséder un ensemble complet d'indicateurs convenus pour déterminer la nature, l'étendue et l'évolution de l'insécurité alimentaire, à la fois pour trouver des solutions convenables et pour en surveiller l'efficacité. Le plan prévoit la collaboration du gouvernement et de la société civile à l'élaboration d'indicateurs pour les systèmes nationaux et internationaux, et à leur utilisation à des fins de surveillance.

## **1.5 Le Cadre stratégique pour l'agriculture du Canada**

Pour connaître une prospérité croissante au XXI<sup>e</sup> siècle, le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit relever de nombreux défis et tirer parti des débouchés. Au Canada, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'agriculture ont dressé à cet égard un cadre complet à long terme, le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), qui renforcera la capacité du secteur agricole et agroalimentaire à répondre aux besoins en évolution et aux demandes des consommateurs tant sur le marché intérieur qu'international. Par conséquent, le CSA vient appuyer les objectifs en matière de sécurité alimentaire en offrant aux producteurs l'information, les moyens et les marchés dont ils ont besoin pour accroître leur rendement, améliorer la salubrité des aliments et protéger l'environnement.

Les gouvernements des dix provinces canadiennes et de deux territoires ont signé une entente de mise en oeuvre du CSA avec le gouvernement du Canada. Il s'agit là d'un élément qui se trouve au coeur de la vision qu'entretient le Canada pour améliorer la sécurité alimentaire à l'échelle nationale et internationale.

Les gouvernements conviennent que la gestion des risques liés à l'entreprise représente un facteur essentiel si l'on veut que le secteur agricole soit plus fort et plus rentable en ce XXI<sup>e</sup> siècle. Dans le CSA, ils se sont engagés à améliorer la gestion des risques dans le domaine de l'assurance, de la stabilisation du revenu et des investissements. En améliorant les assurances et en favorisant une diversification fondée sur le marché, les initiatives du CSA aideront les producteurs à faire face aux risques liés à leur entreprise et ainsi, ils pourront maintenir un approvisionnement constant, fiable, de produits demandés par les consommateurs tant chez eux qu'à l'étranger.

Les engagements de 2004 visent à créer un nouveau système d'assurance-production basé sur le Programme d'assurance-récolte, à modifier les Programmes d'avances en espèces, à favoriser la participation du secteur privé grâce au Programme de partenariat avec le secteur privé pour la gestion des risques et à réviser la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative. Le gouvernement fédéral consacre en tout 1,2 milliard de dollars à la gestion des risques de l'entreprise.

Le nouveau CSA comporte des mesures à prendre dans cinq domaines fondamentaux : gestion des risques liés à l'entreprise, salubrité et qualité des aliments, science et innovation, environnement, renouveau. Il comprend aussi un volet international visant à optimiser les débouchés mondiaux émanant des progrès réalisés sur le plan canadien.

### **Gestion des risques de l'entreprise**

Les gouvernements conviennent que la gestion des risques liés à l'entreprise représente un facteur essentiel si l'on veut que le secteur agricole soit plus fort et plus rentable en ce XXI<sup>e</sup> siècle. Dans le CSA, ils se sont engagés à améliorer la gestion des risques dans le domaine de l'assurance, de la stabilisation du revenu et des investissements. En améliorant les assurances et en favorisant une diversification fondée sur le marché, les initiatives du CSA aideront les producteurs à faire face aux risques liés à leur entreprise et ainsi, ils pourront maintenir un approvisionnement constant, fiable, de produits demandés par les consommateurs tant chez eux qu'à l'étranger.

### **Salubrité et qualité des aliments**

Grâce au CSA, le gouvernement du Canada s'engage à faire en sorte que les aliments produits au Canada continuent d'être parmi les produits les plus sains et de la plus grande qualité au monde. Le Canada met en place des systèmes nationaux intégrés de salubrité des aliments à la ferme et tout au long de la chaîne agroalimentaire, du champ à l'assiette.

Le gouvernement du Canada s'emploie, avec les producteurs et le secteur, à miser sur les mesures actuelles de salubrité des aliments et à prendre de nouvelles mesures qui permettront de retracer les produits alimentaires jusqu'à l'exploitation agricole, à améliorer la qualité des aliments et à mettre en commun les renseignements cruciaux. Ainsi, le secteur pourra mieux cerner les problèmes de salubrité alimentaire et les régler tout en améliorant l'accès aux marchés et les débouchés.

### **Science et innovation**

Le CSA amène nécessairement à des investissements importants en science et innovation. En effet, l'agriculture canadienne se développe grâce aux innovations et le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec l'industrie afin de promouvoir la science, la recherche et le transfert des technologies dans l'ensemble du secteur en mettant l'accent toutefois sur la salubrité des aliments, l'environnement et la production novatrice. En favorisant un climat commercial empreint d'ouverture où il met de l'avant les partenariats et facilite l'innovation, le Canada sera dans une position propice au développement de nouveaux produits et pourra tirer parti des débouchés qui se présentent sur un marché en évolution constante.

### **Environnement**

En environnement, le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture sera centré sur la réduction des risques et sur la protection de la qualité de l'eau, du sol, de l'air et de l'atmosphère, ainsi que sur l'appui des efforts déployés par le gouvernement pour satisfaire aux engagements du Protocole de Kyoto. Une grande priorité sera accordée à l'amélioration des connaissances scientifiques et à la recherche en vue d'aider à l'élaboration et à la mise en oeuvre des meilleures pratiques de gestion et de plans environnementaux à la ferme dans

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

l'ensemble du pays. Grâce aux plans environnementaux, les producteurs pourront cerner les risques de leurs pratiques agricoles sur l'environnement et déterminer les gestes à poser pour les réduire.

### **Renouveau**

Des initiatives d'importance viendront appuyer les efforts du Canada sur tous ces fronts et aider les producteurs à se prévaloir des compétences et des moyens dont ils ont besoin pour faire des choix avisés à court et à long terme dans un contexte de plus en plus axé sur le savoir. Les principaux programmes de renouveau portent sur l'amélioration des services de gestion et de consultation, de meilleurs renseignements en matière de mise en marché et des réseaux perfectionnés qui relieront les producteurs et la communauté scientifique.

Une fois mis en oeuvre, les cinq éléments intégrés du CSA formeront de solides assises sur lesquelles pourront s'édifier de nouvelles normes d'excellence dans tout le secteur agroalimentaire. Il en résultera un secteur canadien plus fort et plus souple, de même qu'une gamme sans cesse croissante de produits alimentaires qui seront les plus sûrs, les plus sains, les plus savoureux et les plus nourrissants au monde.

### **Mise en oeuvre du CSA : la stratégie internationale**

Le succès sur la scène canadienne ne forme toutefois qu'une partie de l'équation. Il faut des marchés auxquels vendre les produits. Le dernier élément du CSA est centré sur les mesures à l'échelle internationale qui permettront d'optimiser les retombées de nos initiatives et d'aider à créer de nouveaux débouchés dans le monde.

À cette fin, le gouvernement a débloqué 175 millions de dollars pour le CSA. Cette somme viendra plus que doubler le montant consacré à l'heure actuelle aux programmes internationaux. Elle témoigne vigoureusement de l'engagement du gouvernement à contribuer à la réussite du secteur.

Pour optimiser les résultats, ces fonds seront répartis en deux volets. Le premier visera le soutien des initiatives se rapportant aux politiques commerciales en vue d'élargir l'accès aux marchés par le biais de partenariats avec l'industrie au pays et d'alliances à l'étranger. Nous chercherons à influencer les exigences commerciales qui revêtent de l'importance pour nous et nous les rattacherons, si possible, à l'élaboration de normes canadiennes sur la salubrité et la qualité des aliments et sur l'environnement.

Le deuxième volet servira à l'élaboration et au lancement de notre initiative d'image de marque canadienne afin que l'excellence de nos produits agricoles et les recherches poussées dans le secteur agricole et alimentaire soient reconnues dans le monde. Nous y parviendrons en rattachant les progrès du CSA à de la mise en marché accrue afin de positionner le Canada comme un fournisseur alimentaire de choix sur la scène internationale.

## **DEUXIÈME PARTIE TROISIÈME RAPPORT D'ÉTAPE DU CANADA**

### **2.1 Renseignements de base**

**Pays** : Canada

**Organisme responsable** : Agriculture et Agroalimentaire Canada

**Personne-ressource** :

Paul Murphy, directeur exécutif, Programmes et affaires multilatérales

Téléphone : (613) 759-1167

Courrier électronique : [murphyp@agr.gc.ca](mailto:murphyp@agr.gc.ca)

Télécopieur : (613) 759-6690

#### **Dispositions prises en vue du suivi du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation**

*Le Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* rassemble les mesures envisagées pour réaliser les engagements pris par la communauté internationale au Sommet mondial de l'alimentation en vue de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique. Le Plan est le résultat de consultations approfondies avec les divers niveaux de gouvernement, la société civile et les représentants du secteur privé.

### **2.2 Enjeux, mise en oeuvre et indicateurs**

Les Canadiens et les Canadiennes ont la chance de vivre dans un pays où la paix, la démocratie et les droits de la personne sont respectés. De plus, le Canada dispose d'un système agricole et alimentaire bien organisé qui lui a toujours permis de jouir d'un approvisionnement alimentaire sûr, constant et abondant. Cependant, certains groupes de Canadiens et Canadiennes risquent davantage que d'autres de connaître l'insécurité alimentaire. Le Canada s'emploie, à tous les niveaux de gouvernement, à soutenir ceux qui luttent pour avoir suffisamment d'aliments sains et nutritifs à manger.

Pour répondre à l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation, soit réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde, le Canada a conçu le Plan d'action pour la sécurité alimentaire. Le large éventail d'initiatives à l'échelon intérieur et à l'échelle internationale comprises dans le présent rapport témoignent de l'engagement du Canada à respecter les priorités et les mesures de son Plan d'action. Sur la scène canadienne, le lancement du nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture sert de base au lancement de nombreuses initiatives nouvelles interdépendantes touchant la sécurité alimentaire dans le domaine de la salubrité et de la qualité des aliments, de la

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

production respectueuse de l'environnement, de la recherche scientifique et du développement technologique en agriculture. Sur la scène internationale, le Canada continue de mettre en oeuvre son programme d'Aide publique au développement (APD) pour réduire la pauvreté et accroître la sécurité alimentaire dans les pays en développement grâce à une vaste gamme d'initiatives de développement durable. Plusieurs d'entre elles sont réalisées par l'ACDI en collaboration avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.



INDICATEURS<sup>1</sup> DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

INDICATEURS	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Source
<b>1. Indicateurs de sécurité alimentaire</b>									
<b>Disponibilité</b>									
Disponibilité énergétique alimentaire moyenne par personne (kcal)	3071,1	3103,6	3166,6	3175,6	3178	3175,8	S/O	S/O	FAOSTAT
Indice de la production vivrière	110,3	108,8	115,3	123,3	118,9	106,6	101,4	111,3	FAOSTAT
Taux d'autosuffisance alimentaire	166,21%	154,75%	150,38%	160,86%	157,65%	137,51%	S/O	S/O	FAO (ESDG)
Disponibilité de céréales par personne	102,6	103,6	106,9	105,8	104	102,8	S/O	S/O	FAOSTAT
Disponibilité de protéines animales par personne	56	55,7	58,2	59,6	59,5	59,2	S/O	S/O	FAOSTAT
Valeur des importations vivrières/recettes d'exportation	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	S/O	FAOSTAT
Ratio du service de la dette									
Valeur de l'investissement brut dans l'agriculture (en dollars EU)									
<b>Stabilité</b>									
Indice des prix des aliments 1992=100	105,9	107,6	109,3	110,7	112,2	117,2	120,3	122,4	Statistique Canada CANSIM 326-001
Indice de variabilité de la production vivrière	0,76 %	0,8 %	0,81 %	0,06 %	0,2 %	0,36 %	S/O	S/O	FAOSTAT
Rapport entre les réserves vivrières nationales et la consommation alimentaire nationale									
Instabilité des recettes d'exportation	10,19 %	5,93 %	3,54 %	6,16 %	12,96 %	7,48 %	4,92 %	S/O	FAOSTAT
<b>Accès</b>									
Taux de croissance du PIB réel par personne/par an (%)	0,35	5,2	1,17	4,69	4,46	0,47	2,26	1,31	Statistique Canada CANSIM 051-0005 CANSIM 379-0017
Indice de Gini de la répartition des revenus		31,50							Banque mondiale. Indicateurs de développement mondial
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (%)									
Proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour (%)									

<sup>1</sup> Veuillez consulter les notes explicatives concernant ces indicateurs à la fin du présent document.

### Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

INDICATEURS	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Source
Proportion des revenus consacrée à l'alimentation (%)	S/O	11,48	11,59	11,45	11,17	11,19	11,02	S/O	Statistique Canada CANSIM 203-001
Indice des prix à la consommation 1992=100	105,9	107,6	108,6	110,5	113,5	116,4	119	122,3	Statistique Canada CANSIM 326-001
Nombre estimatif de personnes souffrant de sous-alimentation									
Proportion de la population souffrant de sous-alimentation (%)									
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%)									
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (%)									
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un dépérissement (%)									
<b>2. Indicateurs sociaux</b>									
Espérance de vie à la naissance (âge)	78,4	78,6	78,8	78,9	79,4	79,7	S/O	S/O	Statistique Canada CANSIM102-0025 CANSIM 025-0511
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (%)	6,7	6,7	6,3	6,3	6,1	6,2	S/O	S/O	Statistique Canada, Division de la santé, tableaux inédits
Taux net d'inscription à l'école primaire des enfants de 5 à 12 ans (%)			97,15 %	98,62 %					Indicateurs de développement mondial
Ratio filles – garçons à l'école primaire			1,00	1,00					Indicateurs de développement mondial
Taux d'alphabétisation des adultes	97,3*	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	* Données de 1994, Statistique Canada, Publication 89-545E
Nombre total de médecins, infirmières et autres agents sanitaires pour 100 000 habitants	S/O	S/O	S/O	S/O	848	S/O	S/O	S/O	Institut canadien d'information sur la santé, Fournisseurs de soins de santé au Canada, 2001
Taux de mortalité infantile (%)	5,6	5,5	5,3	5,3	5,3	5,2	S/O	S/O	Statistique Canada CANSIM 102-0030
Taux de mortalité lié à la maternité (%)	4,9	5,5	3,8	2,4	2,7	7,5	S/O	S/O	Statistique Canada, Division de la santé, tableaux inédits
Taux de morbidité des adultes (%)	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	
Taux de mortalité des hommes adultes (%)	113,1	108,7	104,8	103,4	100,4	99,0	S/O	S/O	Statistique Canada, Division de la santé, tableaux inédits

### Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

INDICATEURS	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Source
Taux de mortalité chez les femmes adultes (%)	65,7	62,8	62,3	61,2	60,7	59,1	S/O	S/O	Statistique Canada, Division de la santé, tableaux inédits
<b>3. Indicateurs des maladies infectieuses et du VIH/SIDA</b>									
Taux de mortalité due aux maladies infectieuses (%)	10,5	8,3	8,5	8,5	10,1	9,8	S/O	S/O	Statistique Canada, Division de la santé, tableaux inédits
Taux de mortalité due au VIH/SIDA	4,4	2,1	1,6	1,4	1,7	1,4	S/O	S/O	Statistique Canada, Division de la santé, tableaux inédits
Proportion d'orphelins (%)									
Proportion de ménages dirigés par des enfants (%)	0,0	S/O	S/O	S/O	S/O	0,0	S/O	S/O	Recensement de Statistique Canada
Âge moyen du chef de famille (âge)	48,4	S/O	S/O	S/O	S/O	49,6	S/O	S/O	Recensement de Statistique Canada
Proportion de la population infectée par le VIH/SIDA (%)	3,76	2,39	2,05	1,59	1,39	S/O	S/O	S/O	Santé Canada, Maladies à déclaration obligatoire
<b>4. Économie et commerce</b>									
Proportion du total des importations par valeur, exception faite des armes, en provenance de pays en développement et des pays les moins avancés, avec exemption des droits de douane	67,6 %	66,6 %	69 %	70,8 %	73,2 %	68,3 %	72,6 %	74,1 %	Ministère des finances du Canada, d'après les données de Statistique Canada
Tarifs douaniers moyens imposés aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements en provenance de pays en développement (1 = agriculture; 2 = textiles)	1: 2,3 % 2: 17,3 %	1: 1,7 % 2: 16,7 %	1: 2,2 % 2: 16,2 %	1: 8,5 % 2: 15,7 %	1: 6,9 % 2: 15,4 %	1: 2,2 % 2: 15,4 %	1: 2,2 % 2: 14,5 %	1: 1,8 % 2: 13,1 %	Ministère des finances du Canada, d'après les données de Statistique Canada
Estimation de l'appui à l'agriculture par rapport au PIB (%)						0,7 %			Indicateurs de développement mondial
Proportion de l'aide publique au développement consacrée au renforcement des capacités commerciales	0,00 %	0,04 %	0,20 %	0,15 %	0,38 %	0,1 %	S/O	S/O	Indicateurs de développement mondial et OCDE
Part des exportations de produits primaires (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation	0,07	0,07	0,07	0,06	0,06	0,07	0,07	S/O	FAOSTAT
Part des produits manufacturés exportés (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation	62,52	63,15	66,05	67,12	63,83	62,36	S/O	S/O	Indicateurs de développement mondial

### Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

<b>INDICATEURS</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>Source</b>
Termes de l'échange	99,01	100,12	104,02	102,87	97,4	97,4	S/O	S/O	Indicateurs de développement mondial
Termes de l'échange du revenu agricole extérieur	1,6	1,59	1,6	1,53	1,68	2,25	2,19	S/O	FAOSTAT
5. Durabilité des ressources naturelles									
Proportion de terres sous couvert forestier (%)									
Proportion de zones protégées consacrées à la préservation de la biodiversité (%)							11,70		Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

## 2.3 Mise en oeuvre au Canada

### 2.3.1 Engagement un : Un environnement propice

Déclaration de Rome, Sommet de l'alimentation, 1996 :

**« Nous assurerons un environnement politique, social et économique propice, visant à instaurer les meilleures conditions pour l'éradication de la pauvreté et le maintien d'une paix durable, fondé sur la pleine participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité, particulièrement favorable à la sécurité alimentaire durable pour tous. »**

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport fait ressortir les politiques poursuivies en vue de créer un milieu politique, social et économique dynamique. Il comprend, le cas échéant, le détail des stratégies ou des initiatives entreprises par le Canada en ce qui a trait :*

- a) au renforcement des systèmes politiques démocratiques et à l'accroissement de la participation de la population;*
- b) à l'amélioration des droits de la personne;*
- c) à la prévention des conflits et à la création d'un environnement où règne la paix;*
- d) à l'amélioration de l'égalité des sexes et au renforcement de l'autonomie des femmes.*

La sécurité alimentaire durable ne saurait s'atteindre sans une bonne gouvernance. Les Canadiennes et les Canadiens ont la chance de vivre dans un pays où règnent la paix et la démocratie et où les droits de la personne sont généralement reconnus et respectés. Une gestion économique judicieuse permet aux gouvernements canadiens de maintenir un filet de sécurité sociale. Les valeurs traditionnelles, axées sur la justice sociale, viennent appuyer l'inclusivité et l'égalité des sexes. De plus, la participation de la société civile à la réforme sociale, politique et économique contribue à susciter l'intérêt du public envers les questions touchant la sécurité alimentaire.

*Le Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire amène nécessairement à accroître les mesures afin de renseigner les Canadiens sur la sécurité alimentaire, à élargir leur participation aux initiatives en matière de sécurité alimentaire et à favoriser le dialogue en vue d'élaborer des politiques de sécurité alimentaire efficaces et inclusives. Il exige également des efforts constants pour définir clairement et promouvoir le droit fondamental de tout être humain à se nourrir convenablement.*

#### **Sensibilisation du grand public**

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est l'organisme fédéral chargé de planifier et mettre en oeuvre la majeure partie du programme

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

de développement coopératif du Canada afin de réduire la pauvreté et de contribuer à créer un monde sûr, juste et prospère. En octobre 2003, l'ACDI a invité le président et le directeur du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) à prendre part à un exposé devant les parlementaires canadiens sur les avantages de la recherche en agriculture, spécialement pour les pays en développement, et sur les nombreuses réalisations du GCRAI. Cet exposé a permis de faire connaître les travaux du GCRAI aux principales parties intéressées sur la scène politique et d'appuyer le bien-fondé du soutien et de l'accroissement des investissements scientifiques à long terme.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société ouverte canadienne travaillant en étroite collaboration avec les chercheurs des pays en développement qui veulent trouver des moyens de rendre la société plus saine, plus juste et plus prospère. Dernièrement, le CRDI a appuyé des initiatives de sensibilisation des Canadiens et des Canadiennes par l'entremise des programmes *ÉCOSANTÉ* et *Utilisation durable de la biodiversité*.

Dans le cadre du programme *ÉCOSANTÉ*, qui vise le soutien des activités se rapportant au lien entre la santé humaine et l'écosystème, on a conçu, en collaboration avec l'ACDI, une exposition sur les approches écosystémiques de la santé humaine intitulée *EcoMondo*. Cette exposition, où l'on mettait fortement l'accent sur la nutrition et les aliments, a eu lieu au Biodôme de Montréal. Le programme *Utilisation durable pour la diversité* soutient l'éducation et la sensibilisation du grand public à la dimension internationale de la biodiversité et de la sécurité alimentaire et comprend un volet sur la participation des groupes de tout temps marginalisés. Dans le cadre de ce programme, un film a été produit avec le concours de l'ACDI. Intitulé *No More Hunger*, ce film de la Worldwide TV Associates est un documentaire sur l'un des militants canadiens les plus engagés en faveur de la sécurité alimentaire et du patrimoine génétique végétal.

Le *Centre for Studies in Food Security (CSFS)* est un centre de recherche et de perfectionnement multidisciplinaire de l'université Ryerson, qui s'emploie, seul ou parfois en partenariat, à faciliter le dialogue, la recherche et les mesures favorisant la sécurité alimentaire. Le Centre est en train de concevoir un cours à distance menant à l'obtention d'un certificat en sécurité alimentaire. Les diplômés pourront ainsi aider les organismes de la société civile et du secteur publique à comprendre et régler les problèmes touchant la sécurité alimentaire sur le plan individuel et national ainsi qu'au niveau des familles et des collectivités. Trois des cours sont offerts en portugais en collaboration avec les partenaires brésiliens. Des cours sont prévus en français et en espagnol. Le Centre a aussi organisé un atelier sur l'agriculture en milieu urbain en partenariat avec les responsables du programme *Agriculture urbaine* du CRDI. Le document a aussi été publié en français sous le titre *Travailler ensemble : la société civile se mobilise pour la sécurité alimentaire au Canada*.

### **Favoriser le dialogue pour faciliter l'élaboration des politiques**

En 2004, la FAO a institué une série de six études de cas sur le droit à l'alimentation. Le Canada fut le seul pays développé à faire partie de l'étude. L'analyse, approfondie, a porté sur des sujets variés, de l'étude des groupes risquant de souffrir d'insécurité alimentaire aux lois et politiques touchant la sécurité alimentaire au Canada. L'étude de cas a donné lieu à plusieurs recommandations d'importance et permis de dégager les leçons qui mettront les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et les administrations locales en mesure d'améliorer la sécurité alimentaire au Canada.

L'ACDI a aussi favorisé le dialogue grâce à de longues consultations auprès des organismes non gouvernementaux (ONG), des instituts de recherche agricole (IRA) et des pays en développement au sujet de l'évaluation de la nouvelle politique agricole. Les parties intéressées ont aussitôt accepté le programme stratégique et son plan de mise en oeuvre. En plus de favoriser la transparence et la mise en commun de l'information lors de l'élaboration des politiques, les consultations ont suscité de la bonne volonté et donné lieu à une politique mieux étayée.

Nombre de provinces canadiennes prennent des initiatives pour cerner les besoins et les priorités sur divers sujets dont la sécurité alimentaire. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, par exemple, a diffusé dernièrement le rapport *From the Ground Up*, bilan novateur des programmes sociaux dans divers domaines dont la santé, l'éducation, l'emploi et le revenu. Le rapport fourmille de renseignements sur les collectivités, les régions et la province dans son ensemble et peut servir à déterminer les besoins et les priorités en matière de politiques, de programmes et de services, du niveau communautaire au niveau provincial. En 2003, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a formé un conseil consultatif provincial sur le mieux-être composé de membres du gouvernement et de l'extérieur. Le groupe avait pour but de donner de l'orientation et des conseils sur l'élaboration des politiques, programmes et services visant le mieux-être. Les domaines prioritaires exigeant une intervention sont l'alimentation et l'activité physique, avant tout dans les écoles.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard entreprend elle aussi diverses initiatives rattachées à la sécurité alimentaire. Un groupe formé d'une quarantaine d'organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et de particuliers, *Healthy Eating Alliance*, créé en 2001, a pour objectif la santé optimale pour les enfants et les jeunes de la province grâce à l'alimentation. Pour y arriver, le groupe fait appel aux groupes communautaires. Grâce à l'intervention de groupes de travail comme le comité sur l'accès à des aliments sains et nutritifs, on dispose des ressources qu'il faut pour offrir des programmes de petits déjeuners et de collations dans les écoles de l'Île. D'autres travaux ont permis de sensibiliser davantage le public à l'importance de la nutrition, de mettre l'accent

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

sur l'élaboration de principes directeurs sur la nutrition dans les écoles et d'informer les écoliers sur les choix alimentaires qui s'offrent à eux.

L'Île-du-Prince-Édouard examine ses indicateurs de qualité de vie grâce à une coopérative formée dernièrement et axée sur le volet écologique qui s'intéresse à l'interaction des insulaires avec le milieu, la viabilité de la production alimentaire dans l'Île et l'environnement. Une troisième initiative, *The Working Group for a Livable Income* (Groupe de travail pour un revenu décent), de l'Institut Cooper se concentre sur l'élaboration de politiques par le biais de l'engagement communautaire. À l'heure actuelle, il centre ses travaux sur la hausse du salaire minimum et l'amélioration de la sécurité alimentaire afin que les particuliers et les familles puissent répondre à leurs besoins avec dignité.



### 2.3.2 Engagement deux : Accès à la nourriture

Déclaration de Rome, Sommet de l'alimentation, 1996 :

**Nous mettrons en œuvre des politiques visant à éradiquer la pauvreté et l'inégalité et à améliorer l'accès physique et économique de tous, à tout moment, à une alimentation suffisante, adéquate du point de vue nutritionnel et sanitaire et son utilisation efficace.**

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport fait ressortir les politiques poursuivies en vue de créer un milieu politique, social et économique dynamique. Il comprend, le cas échéant, le détail des stratégies ou des initiatives entreprises par le Canada en ce qui a trait :*

- a) aux politiques et aux mesures visées afin de créer de l'emploi et de donner un revenu aux pauvres en milieu urbain;*
- b) aux politiques et aux mesures visant à produire un revenu à la ferme et à l'extérieur de celle-ci, ainsi que des emplois pour les pauvres, les femmes et les groupes minoritaires du milieu rural. Parmi ces mesures, mentionnons la réforme agraire, les mesures contre la pauvreté, la protection du droit à la propriété et de l'exercice de ce droit et autres stratégies afin d'assurer l'accès aux ressources des terres agricoles et aux ressources hydriques;*
- c) aux dispositions prises pour créer un filet de sécurité sociale, le cas échéant, pour répondre aux besoins des pauvres, y compris ceux qui sont atteints du VIH ou du SIDA, en milieu rural et en milieu urbain;*
- d) aux mesures prises pour garantir l'accès à l'éducation de base et aux soins de santé primaires.*

Bien que la majorité des Canadiens soient en mesure de se procurer les aliments dont ils ont besoin, des études révèlent que chez certains groupes, spécialement ceux qui vivent dans la pauvreté, le risque de connaître l'insécurité alimentaire est plus grand. Les groupes qui risquent le plus d'avoir un revenu insuffisant sont les peuples autochtones, les mères qui élèvent seules leurs enfants, les personnes handicapées et les immigrants arrivés au pays depuis peu. Ces dernières années, les gouvernements du Canada et les responsables des initiatives communautaires ont commencé à réévaluer les programmes économiques et sociaux pour mieux cibler les groupes vulnérables et offrir un meilleur accès à des aliments sains et nutritifs.

*Le Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire appuie les efforts visant à réduire la pauvreté en favorisant la participation de la société civile, la mise en oeuvre de la Prestation nationale pour enfants visant à réduire la pauvreté infantile, le développement de nouveaux débouchés pour favoriser la participation au marché du travail et l'instauration de bourses d'études et de programmes de création d'emploi. Dans son Plan, le Canada cherche à accroître l'accès aux aliments sains et nutritifs en maintenant des normes élevées de*

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

salubrité alimentaire et de nutrition grâce à l'exploitation de nouvelles technologies, au soutien d'initiatives multisectorielles en éducation, à l'exécution de programmes de surveillance et à l'élaboration de nouvelles méthodes afin de réduire la contamination des aliments durant la production et la transformation.

En outre, le Canada met en oeuvre divers programmes pour sensibiliser les Canadiens aux saines habitudes alimentaires. Il encourage les collectivités autochtones à se procurer des aliments traditionnels pour qu'elles dépendent moins des aliments du commerce chers et souvent peu nutritifs.

### Réduction de la pauvreté

La pauvreté est l'un des facteurs qui empêchent d'avoir accès à des aliments sains, nutritifs, en quantité suffisante. En mai 2004, Statistique Canada a diffusé son *analyse du revenu au Canada pour 2002*, portant sur le revenu des familles et les revenus peu élevés d'après le seuil de faible revenu. Selon le rapport, depuis 1996, la fréquence des unités à faible revenu a diminué, mais pour certains groupes (mères seules, personnes âgées), cette fréquence a augmenté légèrement entre 2001 et 2002. Chez les enfants, la fréquence du faible revenu est au plus bas niveau historique.

#### Fréquence des unités à faible revenu, 1996, 2001 et 2002

	<b>1996</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
Toutes catégories confondues	14 %	9,3 %	9,5 %
Enfants	16,7 %	10,4 %	10,2 %
Mères monoparentales	52,3 %	30 %	35 %
Personnes âgées	9,1 %	6,3 %	6,9 %

Il est à noter qu'il n'y a pas de seuil officiel de pauvreté au Canada. Le seuil de faible revenu représente la mesure relative du faible revenu la plus fréquente. Sous ce seuil, en moyenne, un ménage consacrerait 20 points de pourcentage ou plus de son revenu que la famille moyenne à la nourriture, à l'habillement et au logement. Le seuil de faible revenu est calculé selon la taille des familles, depuis une famille composée d'un célibataire jusqu'aux familles composées de sept personnes et plus. Il est aussi basé sur cinq catégories de collectivités : des régions rurales aux régions urbaines comptant plus de 500 000 habitants.

La mesure du panier de consommation vient compléter la mesure qu'est le seuil de faible revenu. Elle permet d'évaluer la capacité d'une famille de deux adultes et deux enfants à acheter le panier de biens et services nécessaires dont la nourriture, le logement, les vêtements, le transport et autres biens et services considérés en général comme indispensables. Le coût de ces biens et services sert à calculer les seuils d'après 19 collectivités et 29 catégories de collectivités

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

dans dix provinces. Les ménages sont considérés sous le seuil de faible revenu s'il leur est impossible d'acheter le panier de biens et services après le paiement des impôts et des retenues à la source et les frais (garderie, soins médicaux, par exemple).

La mesure du panier de consommation est relativement nouvelle. Elle n'existe en effet que depuis l'an 2000. En général, selon les données de l'an 2000, cette mesure révèle une fréquence d'unités à faible revenu légèrement plus élevée que celle qu'indique le seuil du faible revenu (p. ex., le taux de faible revenu toutes catégories confondues se chiffrait à 10,9 pour cent selon le seuil de faible revenu et à 13,1 pour cent selon la mesure du panier de consommation). Les données relatives au panier de consommation pour l'année 2001 seront diffusées en 2004-2005.

Les programmes gouvernementaux ont une incidence directe sur la réduction de la pauvreté et sur la justice sociale et par conséquent, sur la sécurité alimentaire. Pour continuer à aider les Canadiens à cet égard, il faut poursuivre les investissements sociaux, favoriser l'utilisation efficace de ressources restreintes et faire participer toutes les parties intéressées, et surtout les personnes les plus vulnérables, à la prise de décisions. L'un des grands enjeux consiste à garantir l'accès aux services essentiels à tous les Canadiens et Canadiennes, où qu'ils vivent au pays.

### Exemples d'initiatives provinciales de réduction de la pauvreté

Le gouvernement du Québec a adopté la *Loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002)*. Cette Loi comprend une partie sur la sécurité alimentaire où il est stipulé que les mesures visant à renforcer le filet de sécurité sociale doivent viser à « favoriser, pour les personnes et les familles en situation de pauvreté, l'accès, en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à un coût raisonnable, de même qu'à une information simple et fiable qui leur permette de faire des choix alimentaires éclairés.

En 2001, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a reçu 10 millions de dollars pour le développement de la sécurité alimentaire en milieu communautaire. Le programme visait à promouvoir l'émergence ou la consolidation de projets en sécurité alimentaire dans l'optique du développement social et des collectivités et à favoriser la concertation locale et régionale en matière de sécurité alimentaire. Au cours de chacune des trois dernières années, près de 250 projets au Québec ont été subventionnés. En plus d'améliorer l'accès aux aliments sains, le soutien de mesures concertées en sécurité alimentaire favorise la cohésion sociale au sein des collectivités tout en améliorant les conditions de vie au niveau individuel et collectif. Une évaluation de la mise en oeuvre du programme à l'échelon provincial est en cours.

Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, ont mis en place un certain nombre de nouvelles initiatives pour réduire la pauvreté. À Terre-Neuve,

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

par exemple, les nutritionnistes, en collaboration avec le ministère de la santé et des services communautaires, établissent chaque année le coût d'un panier de provisions composé d'aliments nutritifs. La Province, les régions et les collectivités se fondent sur ce chiffre pour élaborer les politiques et programme d'aide aux familles à faible revenu afin que ces dernières aient accès à des aliments nutritifs. Dernièrement, la province de Terre-Neuve et Labrador a élargi le programme de suppléments alimentaires aux mères et aux bébés afin d'y inclure un plus grand nombre de mères à faible revenu. La Province octroie des subventions à l'organisme *Kids Eat Smart Foundation* (500 000 \$) pour les repas et les collations à l'école, ainsi qu'à *School Milk Foundation* (200 000 \$) afin d'offrir du lait aux écoliers.

À l'Île-du-Prince-Édouard, parmi les initiatives récentes visant à enrayer la pauvreté et à améliorer l'accès à une saine alimentation, mentionnons le programme de projets spéciaux destiné à soutenir la création d'emplois novateurs et la formation des insulaires qui sont défavorisés sur le plan de l'emploi. Le programme de distribution de lait dans les écoles permet d'offrir du lait au plus bas prix possible aux enfants des écoles primaires et secondaires. L'organisme *Upper Room Hospitality Ministry Inc*, grâce à sa banque alimentaire, fournit de la nourriture pour trois jours par mois pour chaque membre d'une famille dans le besoin. L'organisme offre aussi, par le biais de la soupe populaire, jusqu'à huit repas par semaine aux gens qui ne peuvent pas se procurer les aliments dont ils ont besoin.

### **Améliorer l'accès aux aliments sains et nutritifs**

Au cours des deux dernières années, Santé Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) se sont employés à améliorer l'accès aux aliments sains et nutritifs. Santé Canada, par exemple, dispose de programmes de surveillance visant la composition, les portions et la valeur nutritive des aliments afin de déterminer si les normes et règlements en cours sont adéquats et s'il y a lieu d'élaborer de nouvelles normes ou de prendre des mesures pour gérer les risques.

Le MAINC pour sa part dispose de programmes de développement social visant à accroître l'autonomie des Autochtones et des collectivités des Premières nations de même qu'à améliorer la qualité de vie dans les réserves. Le volet de *réinvestissement du programme de la Prestation nationale pour enfants*, par exemple, vise à prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants et à donner aux familles le soutien et les services dont elles ont besoin en plus de l'aide au revenu. À la suite des investissements fédéraux dans le programme, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les Premières nations ont pu modifier les prestations d'aide sociale et réinvestir les sommes épargnées dans l'accroissement des services à l'intention des enfants des familles à faible revenu. L'un de ces services, le *programme de nutrition de l'enfant*, permet aux Premières nations d'utiliser les sommes reçues dans le cadre du volet de

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

réinvestissement du programme de la Prestation nationale pour enfants pour améliorer la santé et le bien-être des enfants en offrant des repas et des collations nutritives et en donnant aux parents de l'information sur la nutrition et la préparation des repas.

Le MAINC s'est engagé dans des activités d'assistance sociale dans les réserves en se donnant comme objectif d'offrir aux particuliers et aux familles les moyens de satisfaire leurs besoins fondamentaux en nourriture, en vêtements et en logement. Il affecte aussi des fonds aux bénéficiaires admissibles pour leur permettre de répondre à des besoins spéciaux en biens et services qui sont essentiels à leur bien-être physique et social, mais qui ne sont pas considérés être des besoins fondamentaux comme, par exemple, des articles d'ameublement de base et les coûts d'un régime alimentaire prescrit par un médecin.

Le MAINC, grâce à des fonds provenant de Santé Canada, réalise trois projets pilotes dans les collectivités isolées du Nord admissibles au programme Aliments-poste. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement prend à son compte les coûts du transport aérien d'aliments nutritifs périssables et d'articles essentiels. En 2003-2004, plus de 12 millions de kilos d'aliments ont été ainsi expédiés à 66 collectivités. Les projets pilotes, conçus en vue de déterminer l'efficacité de la combinaison d'une réduction des tarifs, de l'amélioration de la formation sur la nutrition et de l'accent mis sur les aliments nutritifs dans le secteur du détail, ont déjà donné de précieux renseignements sur la sécurité alimentaire dans les collectivités isolées du Nord. Ils permettront aussi de fournir les renseignements supplémentaires nécessaires aux décisions à prendre à propos du programme Aliments-poste, dans le cadre d'une stratégie globale visant à améliorer la sécurité alimentaire dans ces collectivités. Entre temps, pour améliorer la qualité des aliments dans les collectivités isolées, des mesures ont été prises pour s'assurer de la qualité des aliments dans le cadre du programme Aliments-poste. Ces mesures comprennent des lignes directrices sur l'emballage, l'entreposage et le transport des aliments frais ou congelés dans les régions éloignées.

Le MAINC a aussi affiché le coût du Panier de provisions nordique dans son site Web pour la période de 1990 à 2003 et prévoit des mises à jour régulières. Basé sur les besoins nutritifs hebdomadaires d'une famille de quatre personnes, le Panier de provisions nordique vise à contrôler l'efficacité du programme Aliments-poste dont l'objectif est de rendre les aliments périssables plus abordables. La comparaison du prix du panier nordique et du prix du panier dans certains centres d'approvisionnement du sud ont révélé qu'en général, les détaillants ont fait bénéficier leur clientèle des économies réalisées sur les coûts du transport aérien.

### **Renforcement d'habitudes alimentaires saines**

Santé Canada s'est employé à favoriser de saines habitudes alimentaires au Canada en améliorant l'étiquetage nutritionnel et en renseignant davantage le public sur l'information qui y figure. En vertu des règlements publiés au Canada en janvier 2003, il est obligatoire d'inscrire les renseignements nutritionnels sur la majorité des étiquettes. De plus, ces règlements renferment de nouvelles dispositions sur les allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs et permettent pour la première fois de faire, sur les aliments, des allégations sur la santé rattachées au régime alimentaire. Le nouveau tableau de la valeur nutritive sera normalisé. Il aura donc la même présentation sur tous les produits et par conséquent, sera plus facile à repérer et à consulter. Ces changements aideront les consommateurs à faire des choix plus avisés et contribueront de manière importante à améliorer la santé publique au Canada.

Santé Canada offre aussi des ressources aux collectivités des Premières nations et aux Inuits, dont des projets visant à promouvoir l'allaitement maternel et à améliorer l'accès aux groupes de soutien communautaires à l'allaitement maternel. En 2004, Santé Canada a entrepris un sondage national, le premier en son genre depuis 30 ans, pour recueillir des données sur la nutrition des Canadiens de tout âge et sur la prévalence et la gravité de l'insécurité alimentaire des familles. Une initiative spéciale visant un suréchantillonnage de la population autochtone du Canada vivant à l'extérieur des réserves permettra de mieux comprendre les enjeux auxquels ces gens font face en matière d'alimentation et de nutrition.

Parallèlement à ces initiatives, Santé Canada s'emploie à élaborer de la documentation de base sur les indicateurs de sécurité alimentaire dont les indicateurs de l'état nutritionnel des populations, à effectuer un suivi et à veiller à ce que les renseignements obtenus soient diffusés régulièrement, intégrés aux politiques et programmes à venir et qu'ils contribuent aux travaux de surveillance entrepris sur le plan international.

### **Élaboration d'un système de surveillance de l'insécurité alimentaire**

Au Canada, l'évaluation de la nature, de l'ampleur, de la répartition et de l'évolution de l'insécurité alimentaire s'effectue de nombreuses manières. Il n'y a pas de consensus. Par conséquent, il est difficile d'obtenir le soutien qui s'impose pour poser des gestes concrets. Il est nécessaire de s'entendre sur les questions à résoudre et sur un ensemble d'indicateurs de l'insécurité alimentaire. Il existe nombre d'indicateurs, mais chacun mesure une facette différente du problème au lieu de donner un portrait national complet. Voilà un excellent exemple de domaine où la collaboration intersectorielle peut donner lieu à un moyen valable, reconnu, de suivre la situation. Les résultats de ce suivi et la diffusion régulière de ceux-ci pourraient orienter les mesures à prendre tant au

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

niveau des politiques que des programmes. De plus, ils permettraient de sensibiliser davantage le public à ce problème.

Des études sont en cours pour mieux cerner en quoi consiste l'insécurité alimentaire au Canada. L'ancien ministère Développement des ressources humaines Canada, par exemple, a dressé un modèle permettant d'examiner le rapport entre l'insécurité alimentaire, l'insécurité sur le plan de la nutrition et le manque de nourriture. D'après les données issues du troisième cycle du sondage national sur la santé de la population et son supplément sur l'insécurité alimentaire, ce ministère a publié un rapport intitulé *L'insécurité alimentaire au Canada, 1998-1999*. L'étude a révélé que malgré la croissance économique et le filet de sécurité publique, un Canadien sur dix a connu l'insécurité alimentaire au moins une fois au cours des douze derniers mois. La plupart des ménages aux prises avec l'insécurité alimentaire avaient un revenu annuel normalisé inférieur à 19 000 \$. Cependant, l'étude a fait ressortir que ce n'était pas tous les ménages à faible revenu qui faisaient face à l'insécurité alimentaire. Dans le rapport, on a examiné trois niveaux d'insécurité alimentaire. Peu importe le degré d'insécurité alimentaire, les ménages préféreraient tirer le maximum de chaque dollar plutôt que de faire appel à la charité.

Un certain nombre de provinces et territoires canadiens effectuent de la recherche complémentaire sur l'insécurité alimentaire pour déterminer combien coûte actuellement le panier d'aliments nutritifs nécessaire à une famille typique. En 1997, par exemple, le ministère de la Santé de l'Ontario a révisé les lignes directrices de son programme obligatoire en santé publique pour y inclure le suivi annuel de cette dépense. Il se sert de ces renseignements pour promouvoir l'élaboration des politiques visant à accroître l'accès aux aliments sains. Comme nous l'avons déjà mentionné, le gouvernement fédéral a procédé dernièrement à un examen des provisions alimentaires nordiques qui permet de connaître le coût des aliments dans les collectivités autochtones du Nord. Le panier de provisions nordique représente un indicateur fort utile qui devrait permettre de déterminer l'insécurité alimentaire dans les collectivités au Canada.

Le recours aux banques alimentaires forme un autre indicateur important de l'insécurité alimentaire. En 1981, les organismes de bienfaisance canadiens ont commencé à créer des banques alimentaires pour aider temporairement les gens aux prises avec une situation de crise. De 1989 à 1997, le recours aux banques alimentaires a doublé au Canada. La demande de services sociaux auprès des banques alimentaires a augmenté bien au-delà des capacités de ces dernières. D'autres services, sous la direction d'organismes civils surtout et bénéficiant à l'occasion du soutien des gouvernements provinciaux ou territoriaux ou encore des administrations municipales sont offerts comme la cuisine collective, les jardins communautaires, les clubs d'achat d'aliments, les programmes des petits déjeuners et des lunchs à l'école. Ces services n'ont jamais été mis sur pied dans le but de durer longtemps. Les responsables des

banques alimentaires et des initiatives communautaires cherchent maintenant des solutions à plus vaste échelle.

### **2.3.3 Engagement trois : Agriculture durable et développement rural**

Déclaration de Rome, Sommet de l'alimentation, 1996 :

**Nous poursuivrons des politiques et méthodes participatives et durables de développement alimentaire, agricole, halieutique, forestier et rural dans les régions à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiel, qui sont essentielles pour assurer des approvisionnements alimentaires adéquats et fiables aux ménages ainsi qu'aux échelons national, régional et mondial, et lutterons contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification, considérant le caractère multifonctionnel de l'agriculture.**

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport traite des mesures prises pour disposer de politiques et méthodes participatives et durables de développement alimentaire, agricole, halieutique, forestier et rural, ainsi que pour lutter contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification. Il comprend les stratégies ou les initiatives entreprises en ce qui concerne :*

- a) les politiques et mesures prises pour augmenter et diversifier la production alimentaire;*
- b) les mesures prises pour contrer la sécheresse et la désertification, pour lutter contre les ravageurs, la diminution de la diversité biologique, la dégradation des terres et des ressources hydriques;*
- c) le transfert et l'utilisation des technologies agricoles;*
- d) l'élaboration et la mise en oeuvre du développement rural intégré.*

Le Canada est reconnu comme l'un des premiers producteurs au monde d'aliments sains, nutritifs et de qualité, grâce à l'abondance de ses ressources naturelles et à un secteur agroalimentaire bien organisé, de même qu'à l'ampleur des investissements dans la recherche agricole et dans les technologies de production novatrices.

Pour aider les producteurs canadiens à relever les nombreux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ont dressé le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) qui permettra au secteur de répondre efficacement aux besoins et aux demandes des consommateurs. Comprenant des mesures dans cinq domaines prioritaires soit la gestion des risques, la salubrité et la qualité des aliments, la science et l'innovation, l'environnement et le renouveau, le CSA est au coeur de la vision qu'entretient le Canada pour améliorer la sécurité alimentaire tant chez lui qu'à l'étranger.



De nombreux volets du CSA se reflètent dans le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* où sont expliquées un grand nombre d'initiatives visant à aider à accroître la viabilité du secteur de l'agriculture, des forêts et des pêches du Canada. Parmi les mesures principales prévues dans le Plan, mentionnons la prévention de la pollution et la réduction des gaz à effet de serre, la mise en oeuvre de la stratégie sur la biodiversité canadienne, la recherche et le développement de ressources génétiques et l'adoption de systèmes durables de culture, d'élevage et de protection des animaux.

Les gouvernements conviennent que l'innovation et le renouveau représentent les clés qui permettront de rendre le secteur agricole plus fort et plus rentable. Dans le CSA, les gouvernements se sont engagés à doter le secteur de nouvelles compétences en gestion et en affaires, de systèmes de production fondés sur le savoir et de stratégies axées sur les débouchés et la gestion du changement. En 2004, le gouvernement veut créer des moyens de transférer les technologies et d'informer le public. Il veut également accroître la recherche sur les bioproduits et les bioprocédés. Cette année, le gouvernement fédéral consacrera environ 395 millions de dollars à cette priorité.

### **Réduction des gaz à effet de serre**

Les changements climatiques représentent des enjeux d'importance au Canada. Le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ont tous deux mis en oeuvre diverses mesures pour aider à réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Au titre de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* et du *Protocole de Kyoto*, le Service canadien des forêts est en train de concevoir un système national de surveillance, de comptabilisation et d'information concernant le carbone forestier. Ce système sera conforme aux normes internationales de mesure et d'information sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES).

Le volet *Démonstration et évaluation de plantations du programme Forêt 2020* représente un élément clé de cette initiative. Il s'agit d'un projet de deux ans visant à évaluer et à concevoir des moyens d'attirer les investissements privés canadiens et étrangers dans des plantations à croissance rapide pour aider le Canada à respecter ses engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre tout en procurant une nouvelle source de fibres à l'industrie forestière. Cette initiative contribuera aussi à établir un ensemble de plantations à croissance rapide à titre pilote dans tout le pays, la plupart sur des terrains privés, pour vérifier et améliorer les connaissances en biologie et montrer comment les arbres à croissance rapide aident à atténuer les émissions de GES.

Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est doté d'un grand nombre de programmes pour réduire les gaz à effet de serre au moyen de pratiques de

### Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

gestion bénéfiques et de recherches qui permettront de mieux comprendre et mesurer les GES. Nombre de ces programmes témoignent de la volonté de protéger l'environnement comme en fait foi le *Cadre stratégique pour l'agriculture*. Ce cadre, axé sur la réduction des risques et la protection de la qualité de l'eau, du sol, de l'air et de l'atmosphère, met un accent prononcé sur la recherche scientifique pour favoriser l'élaboration et la mise en oeuvre des meilleures pratiques de gestion ainsi qu'une planification environnementale efficace à la ferme dans tout le pays. En voici des exemples :

- AAC conçoit actuellement une stratégie relative aux répercussions du changement climatique et à l'adaptation afin de mieux évaluer la vulnérabilité de l'agriculture et de la production alimentaire aux effets des changements climatiques comme les sécheresses et les catastrophes naturelles, ainsi que les changements au niveau des ravageurs et des maladies.
- Trois programmes de recherche nationaux ont été créés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture, réduire les échanges de polluants aérogènes entre les systèmes agricoles et l'atmosphère, adapter le secteur agricole aux variations et aux changements climatiques.
- Au titre du *Plan d'action 2000 sur le changement climatique (PA-2000)*, AAC s'est vu octroyer 33 millions de dollars sur cinq ans pour des programmes relatifs à la réduction des émissions de GES de source agricole. Il s'agit du *Programme des fermes modèles de recherche* (5 millions de dollars), le *Programme de mise en valeur des brise-vent* (4 millions de dollars) et le *Programme des biocarburants* (3 millions de dollars). Selon le Plan d'action, 35 p. 100 de l'approvisionnement total d'essence du Canada contiendra 10 p. 100 d'éthanol d'ici 2010. Les 21 millions restants seront consacrés au *Programme d'atténuation des gaz à effet de serre pour le secteur agricole canadien* afin de réduire les GES issus de l'agriculture par la gestion des sols, des éléments nutritifs et du bétail. Le programme est une initiative de départ pour contribuer à l'objectif de réduire les émissions de GES issus de l'agriculture de 5,8 millions de tonnes par an d'équivalent CO<sub>2</sub> au cours de la période de 2008 à 2012 visée par le Protocole de Kyoto.
- Le *Programme d'atténuation des gaz à effet de serre pour le secteur agricole* comprend un volet de mesure et de vérification, qui est relié au Programme de fermes modèles de recherche. Dans le cadre de ce dernier, on concevra des modèles informatisés pour évaluer les émissions nettes de GES des exploitations agricoles commerciales en fonction du mode de gestion, de la nature du sol et des conditions climatiques. Les résultats des diverses fermes modèles, chacune d'elles représentant un système d'agriculture spécifique, servira à estimer les émissions nettes de régions entières.
- Il existe d'autres initiatives rattachées aux changements climatiques : le *Programme de transfert des compétences et des connaissances sur le changement climatique*; les activités menées de concert avec le *Conseil de conservation des sols Canada* visant la séquestration du carbone et la

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

réduction des GES; l'*Initiative de financement pour le changement climatique en agriculture*, en partenariat avec le Conseil canadien de recherches agroalimentaires du Canada, visant à accroître les connaissances scientifiques sur les émissions de GES issues de l'agriculture et sur les moyens de les réduire; l'*Initiative de gestion agroenvironnementale (IGA)* pour sensibiliser les producteurs à l'utilisation des meilleures pratiques afin de réduire les conséquences régionales des pratiques agricoles sur la qualité de l'air, notamment l'incidence des émissions de gaz à effet de serre.

### **Mise en oeuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité**

La *Stratégie canadienne de la biodiversité* a été conçue à la suite de la *Convention des Nations Unies sur la biodiversité*. La stratégie offre une vision pour le Canada : une société qui vit et évolue en harmonie avec la nature, qui apprécie la vie sous toutes ses formes, qui ne prend de la nature que ce qu'elle peut donner sans s'appauvrir et qui laisse aux générations futures un monde dynamique et nourricier, riche dans sa diversité biologique. L'un des objectifs principaux de la stratégie consiste à travailler de concert avec d'autres pays afin de conserver la biodiversité. Le Canada a reconduit dernièrement son financement pour accueillir le secrétariat de la convention pour dix ans. Une grande partie de ces fonds provient de l'ACDI, des Affaires étrangères du Canada, d'Environnement Canada et de Développement économique Canada.

### **Gestion des polluants organiques persistants (POP)**

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada met en oeuvre actuellement le *Protocole Aarhus sur les polluants organiques persistants (POP)* de la CEE-ONU ainsi que la *Convention de Stockholm sur les POP* du Programme des Nations Unies pour l'environnement, entrés en vigueur en 2003 et en 2004 respectivement. Le Ministère poursuit aussi les travaux à l'intérieur du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. Ce programme vise à sensibiliser les autorités sanitaires et les habitants du Nord à la présence de contaminants dans les aliments traditionnels des populations nordiques afin de pouvoir contrebalancer les risques et les avantages de ces aliments sur le plan nutritif, économique, social et spirituel, et pour mieux informer ces populations du Nord afin qu'elles puissent faire des choix éclairés en matière d'alimentation.

### **Lutter contre les menaces à l'environnement ayant une incidence sur la sécurité alimentaire**

Lutter contre les menaces à l'environnement représente un autre élément d'importance du volet Environnement du Cadre stratégique pour l'agriculture. AAC s'emploie, avec les provinces, le milieu rural et les partenaires nationaux et internationaux, à mieux faire face à la sécheresse et à réduire la dégradation du sol dans les terres arides. Il y est parvenu notamment en diffusant de l'information sur l'agroclimat dans son site Web *Guetter la sécheresse* ainsi que

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

par le programme *Moniteur de sécheresse nord-américain* et le *Programme d'évaluation de l'état des cultures*, en collaboration avec Statistique Canada, de même que par le *Programme des brise-vent* géré par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP). De plus, AAC tient des activités de vulgarisation : démonstrations, journées dans les centres d'irrigation, distribution de matériel de vulgarisation. En outre, le Ministère effectue de la recherche visant à améliorer la tolérance des plantes de grande culture à la sécheresse et il a entrepris l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la sécheresse.

Le *Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (PNARSA)* permettra de suivre les changements de la performance environnementale, de cerner et classer par priorités les domaines et les ressources où se posent les plus grands risques à l'environnement. Dans le cadre du programme, AAC a élaboré des indicateurs agroenvironnementaux scientifiques qu'il améliore constamment et intègre aux données économiques. Un premier rapport sur les indicateurs agroenvironnementaux a été publié en l'an 2000. Un deuxième rapport suivra en 2005 et un troisième, plus complet et comprenant les nouveaux indicateurs, est prévu en 2008.

### **Élaboration de stratégies de production agricole respectueuse de l'environnement**

Dans le Cadre stratégique pour l'agriculture, annoncé en juin 2002, la production agricole respectueuse de l'environnement figure parmi les cinq priorités. Pour 2003 à 2008, 673 millions de dollars sont prévus pour ce volet axé sur l'exercice d'une agriculture qui ne porte pas atteinte à l'environnement et sur les progrès à accomplir en ce qui a trait à la qualité du sol, de l'eau, de l'air et de la biodiversité. Les trois éléments principaux du volet Environnement sont :

- aider les producteurs à prendre promptement des mesures pour protéger l'environnement;
- mieux connaître l'interaction entre l'agriculture et l'environnement et concevoir les moyens dont les producteurs ont besoin pour prendre des décisions en toute connaissance de cause en matière de gestion des terres;
- évaluer l'impact de l'agriculture sur l'environnement, faire connaître aux Canadiens les résultats des mesures prises à la ferme et jeter les bases de normes relatives à la performance environnementale.

AAC dispose de divers programmes à l'intérieur du CSA qui contribuent à l'élaboration de nouvelles stratégies pour une production agricole respectueuse de l'environnement. Le Programme national de gestion environnementale, par exemple, est destiné à accroître l'utilisation des pratiques de gestion bénéfiques de la part des producteurs en vue d'atténuer les impacts

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

régionaux de leurs activités sur la qualité de l'eau (gestion des sols, du fumier, des éléments nutritifs, des parasites et des déchets de la transformation des aliments). Pour y arriver, AAC prévoit le partage des coûts, avec les producteurs, des moyens de mise en oeuvre des pratiques de gestion bénéfiques visant à réduire l'impact de l'exercice de l'agriculture sur l'environnement.

Parmi les autres programmes visant à appuyer la production agricole respectueuse de l'environnement, mentionnons :

- le programme de plan environnemental à la ferme, auquel 100 millions de dollars ont été octroyés dans le cadre du CSA en juin 2002. Un plan environnemental permettra de cerner les risques et de déterminer les mesures à prendre. De plus, le programme offre un guichet unique regroupant les programmes en environnement au Canada. AAC s'emploie, avec le secteur, les provinces et territoires, à déployer les moyens nécessaires à la conception et à la réalisation des plans environnementaux. Les analyses environnementales, prévues en 2003 et 2004, permettront de déterminer les domaines présentant beaucoup de risques et de mettre en oeuvre les plans environnementaux à la ferme.
- Le *Programme de couverture végétale* du Canada d'AAC vise à améliorer la capacité du secteur en gestion des ressources en sols. Ce programme permettra de convertir les terres écologiquement sensibles en y établissant une couverture végétale permanente, à préserver les habitats essentiels et les zones riveraines, à planter des brise-vent en vue d'atteindre les objectifs fédéraux relatifs aux changements climatiques et aux espèces menacées. Le détail du volet de conversion des terres a été annoncé en mai 2003.
- Le *Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (PNARSA)* permettra de suivre les changements de la performance environnementale, de cerner et classer par priorités les domaines et les ressources où se posent les plus grands risques à l'environnement. Dans le cadre du programme, AAC a élaboré des indicateurs agroenvironnementaux scientifiques qu'il améliore constamment et intègre aux données économiques. Un premier rapport sur les indicateurs agroenvironnementaux a été publié en l'an 2000. Un deuxième rapport suivra en 2005 et un troisième, plus complet et comprenant les nouveaux indicateurs, est prévu en 2008.
- Trois autres programmes ont vu le jour en 2002-2003 : le *Service national d'information sur l'agro-climat*, pour aider les agriculteurs à mieux s'adapter aux variations du climat; le *Programme national d'approvisionnement en eau*, auquel le gouvernement fédéral a octroyé 60 millions de dollars sur quatre ans et qui vise à aider les producteurs à faire face aux risques de pénurie d'eau. À long terme, le Programme permettra d'accroître les connaissances et la technologie d'approvisionnement en eau. Le *Service national d'information sur la terre et les eaux (SNITE)*, lancé en 2001,

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

permettra de recueillir des renseignements et de concevoir des moyens ainsi qu'un accès en direct à de l'information géographique détaillée qui aideront les producteurs et les Canadiens et Canadiennes des régions rurales à prendre des décisions avisées concernant l'utilisation des terres. AAC a aussi renouvelé sa participation à l'*Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs*. AAC a formulé 12 engagements pour régler les problèmes liés à l'agriculture dans le bassin et concevoir des indicateurs agroenvironnementaux.

À l'échelon provincial, l'Île-du-Prince-Édouard a mis en oeuvre des initiatives pour promouvoir l'agriculture durable. Elle a instauré un programme de prêt à faible intérêt, le *PEI Lending Agency Program*, pour aider les producteurs à traverser les périodes où le marché est déprimé. Pour protéger la culture de la pomme de terre, la Province a lancé en 2004 une campagne de sensibilisation dans les médias afin d'inviter le public à être aux aguets et vérifier si une maladie fongique, le mildiou de la pomme de terre, est présente dans les jardins ou les cultures industrielles. L'Île-du-Prince-Édouard est le seul endroit en Amérique du Nord qui possède des normes obligatoires relatives au contrôle des maladies de la pomme de terre.

L'Île-du-Prince-Édouard a aussi instauré une loi sur la rotation des cultures pour préserver la qualité des sols ainsi que la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. Elle a adopté des nouvelles normes de gestion des déchets à la ferme pour que les activités agricoles s'effectuent dans le souci de protéger les ressources en sols et en eau. Elle a mis à la disposition des producteurs un service d'information sur la culture du bleuet et la culture de la pomme de terre pour les aider à lutter contre les ravageurs. Pour diversifier l'approvisionnement alimentaire, l'Île-du-Prince-Édouard a mis en oeuvre des essais en champ sur le lin pour évaluer le rendement et la qualité de la culture de cette plante qui pourrait faire partie des variétés cultivées dans l'île, de même que le programme de production du brocoli pour aider les producteurs à développer cette culture.

### Lutte antiparasitaire et produits chimiques

En ce qui concerne la mise en oeuvre de mesures efficaces de gestion des produits chimiques, AAC élabore les meilleures pratiques de gestion et les meilleures technologies pour réduire l'impact de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire sur la qualité de l'eau. Il cherche également de nouvelles méthodes de lutte antiparasitaire pour réduire l'utilisation des produits chimiques.

En 2002-2003, deux nouveaux programmes ont été lancés à l'appui de l'objectif global du gouvernement fédéral, soit de faire progresser la gestion des pesticides et d'accroître la capacité de gérance environnementale du secteur agricole grâce au *Programme des pesticides à emploi limité* (PPEL) et au

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

*Programme de réduction des risques liés à l'emploi des pesticides.* Grâce au PPEL, le gouvernement coordonnera et gèrera la préparation des demandes réglementaires soumises à l'*Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire* (ARLA) pour les pesticides à emploi limité, y compris la conduite des essais au champ et les analyses de laboratoire visant la collecte de données à l'appui de l'homologation des nouveaux emplois des pesticides à emploi limité.

En outre, le gouvernement financera la recherche visant la commercialisation des pesticides à emploi limité qui comportent un risque réduit pour l'environnement en abordant des questions comme la gestion de la résistance et les invasions de ravageurs secondaires. Dans le cadre du Programme de réduction des risques liés aux pesticides, des stratégies sectorielles de réduction des risques seront élaborées dans le but de promouvoir l'emploi de pesticides à risque réduit et à emploi limité, ainsi que l'adoption de méthodes antiparasitaires de rechange, comme la lutte antiparasitaire intégrée, pour réduire les risques que les pesticides comportent pour la santé et l'environnement.

### Ressources génétiques

Le développement et l'utilisation de ressources génétiques forment un autre volet important des activités d'AAC en vertu du CSA en vue d'une production alimentaire durable. Le Canada a signé et ratifié le *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, le 10 juin 2002. Ce traité est entré en vigueur le 29 juin 2004. Le Canada participe aux réunions sur l'entente de transfert de matériel biologique et autres discussions afin que le traité en vienne à être mis en oeuvre entièrement.

- Le Canada met en oeuvre un plan d'activités en vue d'un nouveau programme de conservation et d'utilisation des ressources génétiques animales. Ce nouveau programme, dirigé par Agriculture et Agroalimentaire Canada, repose sur un partenariat stratégique entre les gouvernements, les universités, l'industrie et les organismes non gouvernementaux. Il fonctionnera sous forme de réseau dont le pivot sera l'université de la Saskatchewan.
- Le Canada, par le biais de *Ressources phytogénétiques Canada*, a donné libre accès à la base de données de cet organisme depuis 2001. Entre temps, le site Web a enregistré plus de 5,8 millions de réponses et plus de 73 000 utilisateurs. L'organisme a donné de l'information sur ses collections et distribué des échantillons aux sélectionneurs et aux chercheurs du monde entier.
- Le Canada a participé à un atelier des coordonnateurs nationaux sur les ressources génétiques animales avant la troisième séance officielle du *groupe d'experts techniques sur les ressources génétiques animales* (mars 2003). Cette réunion avait pour but premier de discuter des plans

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

d'action nationaux et régionaux et d'une stratégie globale en vue d'une meilleure gestion des ressources génétiques animales.

- Le *Comité d'experts des ressources génétiques végétales et microbiennes*, organisme non gouvernemental, travaille de concert avec divers organismes à de vastes consultations sur des questions touchant les ressources génétiques végétales et microbiennes.

### **Élaboration de stratégies de production respectueuse de l'environnement en foresterie**

Le secteur forestier canadien dresse de nouvelles stratégies de développement respectueux de l'environnement. Dernièrement, une équipe indépendante composée d'experts des groupements forestiers, de l'industrie forestière, d'écologistes, de peuples autochtones, d'universités et de la communauté internationale a évalué la Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003). Le groupe a conclu que les politiques et méthodes de gestion durable des forêts du Canada avaient beaucoup progressé ces dernières années. En effet, des progrès ont été relevés dans 119 des 121 engagements pris dans la Stratégie. Le groupe s'est aperçu que la Stratégie était reconnue dans d'autres pays, dont les pays faisant partie du Conseil de l'Europe, où on le propose comme un bon modèle de gestion des forêts.

Fort de ses réussites antérieures, le Canada a lancé sa cinquième Stratégie nationale (2003-2008) intitulée : *Durabilité des forêts : Un engagement canadien* en vue de faire progresser les objectifs nationaux et de s'acquitter des engagements internationaux au cours des cinq prochaines années et des années suivantes. Comme les stratégies antérieures, la nouvelle stratégie vise à guider la communauté forestière en matière de gestion durable grâce à des lois et des politiques progressives, à des programmes nationaux renouvelés, à des stratégies locales et régionales et à des méthodes et pratiques de gestion durable des forêts. La stratégie comprend des objectifs stratégiques précis et des mesures prioritaires que la communauté forestière en général doit mettre en oeuvre. Les grandes priorités et la vision globale de la forêt du Canada ont été déterminées par consensus grâce à de longues consultations dans l'ensemble du pays et à des débats publics. La nouvelle stratégie donnera aux Canadiens et Canadiennes une nouvelle orientation nationale pour faire progresser la gestion durable des forêts partout au Canada.

En septembre 2003, le Conseil canadien des ministres des Forêts a fait connaître son nouveau cadre de *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts*, résultat d'un examen de deux ans auquel ont participé des membres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de même que des représentants des universités, de la collectivité autochtone, de l'industrie, des spécialistes de l'environnement, des propriétaires de terres à bois et de groupes d'intérêt. Le nouveau cadre comprend six critères et 46 indicateurs. Les



critères sont les mêmes que dans le cadre de 1995, mais le nombre d'indicateurs a diminué pour ne garder que ceux qui correspondent le plus aux valeurs canadiennes, sont plus souvent mesurables (données disponibles) et sont à la portée des responsables de l'élaboration des politiques, des gestionnaires forestiers et d'un public expert. Les liens entre les critères sont aussi plus précis et dans certains cas, les indicateurs se rapportent à plusieurs valeurs en fonction de divers critères.

Au niveau provincial, l'Île-du-Prince-Édouard élabore une nouvelle politique forestière en collaboration avec le *Public Forest Council* en vue d'une politique qui tiendra compte de la valeur du bois sur pied et des diverses autres valeurs de la forêt, de l'écopaysage, des questions touchant à la qualité de l'eau et des considérations d'ordre esthétique qui sont importantes pour les insulaires.

### **Élaboration de stratégies de production respectueuse de l'environnement dans le secteur des pêches**

Pêches et Océans Canada est le ministère responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes venant appuyer les intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada concernant les océans et les eaux intérieures. Il doit notamment veiller à la conservation et à l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada.

En 2002-2003, Pêches et Océans Canada a consacré 421 millions de dollars à la gestion des ressources halieutiques, soit 28 % environ de ses dépenses totales. En 2003-2004, le Canada, par l'entremise de ce Ministère, consacre environ 478 millions de dollars à la gestion et à la protection des ressources halieutiques. Ces fonds servent à l'élaboration et à la gestion de politiques et programmes visant la viabilité des pêches au Canada. Ces politiques et programmes sont fondés sur les principes de conservation et de protection du milieu côtier et du milieu marin et sont conformes à la *Loi sur les pêches* du Canada.

De nombreuses activités viennent appuyer les programmes de gestion des ressources halieutiques du Canada. La recherche scientifique, par exemple, et les activités connexes comme la surveillance du milieu aquatique, font partie des principales activités quotidiennes nécessaires à une meilleure connaissance des ressources océaniques et aquatiques. Les connaissances ainsi acquises serviront à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques, règlements et normes essentiels à la gestion durable des ressources canadiennes.

Le Canada a signé des accords internationaux pour aider à protéger les ressources halieutiques tant sur son territoire qu'ailleurs dans le monde notamment la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, l'*Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et fortement migrateurs*

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

*de 1995, le plan d'action international de la FAO visant à prévenir, décourager et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, le plan d'action international de la FAO pour la gestion des capacités de pêche et le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.*

Pour que la productivité des pêches canadiennes soit durable, le gouvernement du Canada cherche constamment de nouveaux moyens d'atteindre ses objectifs en matière de développement durable. Ainsi, en novembre 2003, il a ratifié la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* qui comprend notamment des dispositions sur la conservation et la gestion des ressources marines des grands océans. Le Canada considère que la coopération internationale par l'entremise d'organismes régionaux de gestion des pêches et l'adhésion à des instruments comme la Convention sur le droit de la mer et l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et fortement migrateurs représentent des moyens importants de gestion durable des pêches et par conséquent, de conservation des ressources alimentaires provenant de la mer.

Dernièrement, le Canada a publié le *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte de l'Atlantique*, le premier plan directeur détaillé à cet égard. Ce plan directeur découle de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique lancé en 1999 pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques, les pêches autosuffisantes, une approche stable et prévisible en matière d'accès et de répartition et une intendance partagée avec les utilisateurs des ressources. Pour la côte ouest canadienne, le gouvernement vient de mettre la dernière main aux politiques sur l'allocation du saumon et la pêche sélective au titre d'une initiative entreprise à la fin des années 1990 visant à donner une nouvelle orientation à la pêche au saumon du Pacifique. Trois autres politiques sur le saumon sauvage, la prise de décisions et le contrôle des pêches en sont à diverses étapes d'élaboration.

En ce qui concerne d'autres initiatives nationales :

- Le Canada vient d'annoncer une stratégie quinquennale pour contrer la pêche excessive dans la zone de réglementation de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest. Quinze millions de dollars sont prévus pour faire cesser la surpêche en dehors de la limite des 200 milles, cette surpêche entravant la capacité du Canada d'assurer la viabilité des ressources alimentaires et le revenu des pêcheurs canadiens.
- Le Canada continue de mettre en oeuvre la *Stratégie des pêches autochtones* qui prévoit du financement et l'élaboration d'ententes avec les Premières nations relativement à la gestion des prises pour l'alimentation, les activités sociales et les cérémonies. Grâce à ces ententes, les collectivités autochtones ont davantage accès à la pêche commerciale, ainsi qu'à de la formation et du perfectionnement. Le 31 mars 2006 est la date prévue pour rendre compte des engagements pris dans les ententes.

- Pêches et Océans Canada est en train de terminer sa troisième *Stratégie de développement durable* afin que les Canadiens puissent continuer de profiter des retombées économiques et sociales des ressources marines et des ressources en eau douce tout en préservant l'écosystème aquatique. Au titre des engagements pris dans la stratégie de 2001-2003, le Ministère accroît la participation des intervenants dans la gestion commune des ressources des estuaires, des côtes et des océans. Il s'emploie en outre à trouver de nouveaux moyens de diffuser l'information en temps réel sur les pêches aux gestionnaires de celles-ci.
- Pêches et Océans Canada élabore actuellement un *plan d'action national pour prévenir, décourager et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée*, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone exclusive du Canada. Ce plan d'action reflète l'engagement du Canada à mettre en oeuvre les dispositions prévues dans le Plan d'action international de la FAO sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

À l'échelon provincial, l'Île-du-Prince-Édouard a lancé en 2004 une campagne de sensibilisation pour aider à prévenir la prolifération des espèces envahissantes qui menacent grandement les plantes, les animaux et les mollusques et crustacés. La Province a aussi accepté d'accueillir la *conférence internationale sur la biologie du homard et la gestion des pêches au homard*, en 2007.

### 2.3.4 Engagement quatre : Commerce et sécurité alimentaire

Déclaration de Rome, Sommet de l'alimentation, 1996 :

**Nous nous efforcerons de faire en sorte que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire pour tous grâce à un système commercial mondial à la fois juste et axé sur le marché.**

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport fait ressortir les mesures entreprises à l'échelle nationale afin que le commerce agricole et agroalimentaire, ainsi que les politiques commerciales, assurent la sécurité alimentaire. Il comprend, le cas échéant, les stratégies ou les initiatives entreprises pour établir des systèmes de transport et de commercialisation internes appropriés en vue de faciliter les rapports entre les marchés internes et externes :*

- a) pour diversifier le commerce;*
- b) pour veiller à ce que les politiques nationales rattachées aux ententes sur le commerce régional et le commerce international n'aient pas d'effet nuisible sur les activités économiques menant à la sécurité alimentaire, tout spécialement en ce qui concerne les activités économiques exercées par les femmes.*

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

Le commerce équitable joue un rôle de premier plan en ce qui a trait à la sécurité alimentaire. En effet, il stimule l'investissement, axe la production sur la demande, fait croître le revenu et l'emploi et offre aux consommateurs une plus grande variété d'aliments. Étant l'un des principaux pays commerçants, le Canada veut jouer un rôle de premier ordre dans l'élaboration de règles commerciales équitables et prévisibles et la mise sur pied d'investissements qui ne menacent pas l'environnement ni l'approvisionnement alimentaire tant sur le plan national qu'à l'étranger.

Pour aider à optimiser les retombées des initiatives entreprises en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture, le gouvernement du Canada a octroyé 45 millions de dollars aux initiatives rattachées aux politiques stratégiques commerciales qui élargiront l'accès aux marchés grâce à des partenariats avec l'industrie au pays et à des alliances à l'étranger. Cet investissement reflète l'engagement pris par le Canada dans son Plan d'action pour la sécurité alimentaire en vue d'harmoniser les normes d'inspection des aliments au pays et sur le plan international et pour faire participer la société civile à l'examen des liens entre le commerce et la sécurité alimentaire.

### **Harmonisation des normes nationales et internationales d'inspection des aliments**

Le Canada est membre de la Commission du Codex Alimentarius chargée d'élaborer des normes pour protéger la santé des consommateurs et garantir des pratiques équitables en commerce alimentaire. Un plan stratégique relatif à la participation du Canada a été dressé et le Canada a engagé 500 000 \$ sur trois ans pour accroître la participation des pays en développement aux travaux de la Commission du Codex. Le Canada fournit 100 000 \$ de plus à la formation des pays en développement afin qu'ils puissent participer plus efficacement au Codex.

### **Participation de la société civile**

La société civile joue un rôle important dans l'élaboration des politiques touchant le commerce alimentaire. Depuis plusieurs années, le gouvernement du Canada a entrepris des discussions avec le grand public pour examiner le lien entre le commerce, les accords commerciaux et la sécurité alimentaire notamment à l'intérieur du *Groupe consultatif mixte pour la sécurité alimentaire* et du *Groupe de travail des ONG canadiennes sur le plan d'action en matière de sécurité alimentaire*.

### 2.3.5 Engagement cinq : État de préparation aux mesures d'urgence

Déclaration de Rome, Sommet de l'alimentation, 1996 :

**Nous nous efforcerons de prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme, d'y être préparés, et de répondre aux besoins alimentaires provisoires d'urgence, d'une façon qui stimule la reprise, le redressement et le développement et renforce la capacité de satisfaire les besoins futurs.**

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport fait ressortir les mesures prises pour prévenir les catastrophes naturelles ou découlant des activités humaines et pour s'y préparer. Il comprend, le cas échéant, les stratégies ou initiatives entreprises en ce qui concerne :*

- a) les dispositions prises par les autorités pour avertir la population et donner de l'information sur les urgences possibles;*
- b) les mécanismes en place pour combattre les désastres et aider la population à se rétablir;*
- c) les mesures prises pour relier les opérations de rétablissement aux programmes de développement;*
- d) les stratégies d'aménagement des bassins hydrographiques mises en place.*

Au Canada, les menaces les plus communes à l'égard de l'approvisionnement alimentaire sont les catastrophes météorologiques comme les inondations, les sécheresses et la grêle, de même que la contamination causée par des micro-organismes ou des produits chimiques. Fort heureusement, le Canada possède un système bien conçu prévoyant des lois habilitantes, d'importants dispositifs de coordination et du personnel formé à ce type d'interventions. En vertu de son *Plan d'action pour la sécurité alimentaire*, le Canada s'est engagé à mettre ses systèmes à jour afin de mieux gérer les situations menaçant l'approvisionnement alimentaire, accroître le système actuel d'intervention contre les agents microbiens menaçant l'approvisionnement alimentaire et assurer la mise en place d'un ensemble de règlements pour que les produits des biotechnologies ne posent pas de risque pour la santé ou l'environnement.

#### **Mettre les systèmes à jour pour mieux gérer les situations menaçant l'approvisionnement alimentaire**

Pour aider à prévenir la perte des ressources génétiques, le Canada a participé aux réunions de planification de la deuxième session du *groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques* (novembre 2003) et de la troisième session du *groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques* (mars 2004). Ces réunions visaient à dresser des stratégies relatives aux enjeux cruciaux qui

touchent les ressources génétiques. De plus, le Canada est en mesure de fournir des échantillons phytogénétiques pour aider les autres pays à rétablir leurs programmes de cultures en cas de catastrophe.

Les gouvernements fédéral et provinciaux offrent aussi des programmes d'assurance aux producteurs en cas de catastrophe naturelle. En septembre 2003, par exemple, puis en février 2004, l'Île-du-Prince-Édouard a été frappée par des vents de plus de 130 km/h et a reçu de 50 mm à 80 mm de pluie et de neige. Les dommages ont été considérables et il y a eu des pannes de courant. L'organe des mesures d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard, fondé en 1996, et le ministère de la Santé ont dû informer rapidement les insulaires sur les dispositions à prendre pour conserver les aliments et l'eau potable durant les périodes prolongées de panne de courant et de conditions routières très difficiles. Ces événements ont rappelé à quel point il importe de mettre des guides de mesures d'urgence en cas de catastrophe à la disposition du public, des centres de soins et des services alimentaires.

Pour protéger le secteur agricole lorsque survient une catastrophe naturelle, l'Île-du-Prince-Édouard offre des programmes d'assurance-production aux agriculteurs pour réduire les pertes financières consécutives à la destruction des cultures causée par les intempéries, les insectes ou la maladie. Le coût des primes est partagé entre les producteurs et le gouvernement.

### 2.3.6 Engagement six : Promouvoir les investissements

Déclaration de Rome, Sommet de l'alimentation, 1996 :

**Nous encouragerons l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé pour faire progresser les ressources humaines, les systèmes alimentaires, agricoles, halieutiques et forestiers durables et le développement rural, dans les zones à fort comme à faible potentiel.**

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport fait ressortir les mesures prises pour promouvoir l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé pour faire progresser les ressources humaines, les systèmes alimentaires, agricoles, halieutiques et forestiers. Y figurent, le cas échéant :*

- a) la part du budget national affecté au développement des ressources humaines et son incidence sur les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur;*
- b) la part du budget national affecté à l'agriculture, aux pêches et aux programmes de sécurité alimentaire;*
- c) la nature et l'ampleur des investissements dans les infrastructures visant à améliorer l'accès aux marchés et à la nourriture;*

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

- d) *les initiatives entreprises et les ressources affectées à la mise en valeur du développement et du transfert des technologies en vue d'améliorer la production;*
- e) *les stratégies d'aménagement durable des bassins hydrographiques et des investissements qui s'y rapportent;*
- f) *les mesures prises pour contrer la déforestation et améliorer le couvert forestier national.*

La rentabilité économique des entreprises des producteurs et des transformateurs dépend beaucoup des investissements effectués au niveau de la capacité de production, de l'amélioration de la productivité, de la mise en marché, des ressources humaines et des infrastructures. C'est encore plus vrai dans les régions rurales où un grand nombre de collectivités ont un accès limité aux ressources et aux compétences dont elles ont besoin pour réussir et prospérer. Pour aider à relever ces défis, le gouvernement du Canada favorise les investissements privés et publics afin que les Canadiens des régions rurales puissent améliorer leur qualité de vie et livrer concurrence sur le marché international. La stratégie canadienne d'investissement dans le secteur agroalimentaire a été conçue pour faire du Canada un lieu privilégié tant pour les investisseurs canadiens qu'étrangers.

Pour que tous les Canadiens bénéficient des retombées de l'économie mondiale fondée sur le savoir, le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* prévoit d'accroître l'accès aux programmes et services dans les régions rurales, de promouvoir les investissements directs canadiens et internationaux dans les débouchés rattachés à l'agroalimentaire, de favoriser les fonds de capital-risque dans les nouvelles entreprises agroalimentaires et de soutenir davantage la recherche pour accélérer le développement de nouvelles technologies et de nouveaux produits.

### **Participation des collectivités rurales aux retombées économiques**

Le Canada est résolu à favoriser l'autonomie des Autochtones en accroissant les compétences en gestion durable des forêts. En 1996, le gouvernement fédéral a lancé le *Programme de foresterie des Premières nations* afin que celles-ci deviennent davantage en mesure de prendre part au développement économique fondé sur les ressources forestières tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves et d'en bénéficier. De 1996 à 2003, en vertu du programme, quelque 33 millions de dollars ont été investis dans 1 300 projets environ auxquels 350 collectivités des Premières nations ont participé. Il en a résulté un soutien financier d'environ 73 millions de dollars de la part des Premières nations, des provinces et territoires et de l'industrie. Ces projets ont permis de mettre en valeur le potentiel des collectivités autochtones et la formation sur place dans des activités reliées à la foresterie comme la planification de la gestion des forêts, les études sur l'utilisation traditionnelle des terres, les pratiques de coupes forestières, la sylviculture, la création d'entreprise et la

coentreprise. L'évaluation du programme effectuée en 2003 a permis de conclure que le programme est très efficace et répond à un besoin. Le gouvernement du Canada l'a reconduit pour cinq ans, de 2003 à 2008, et octroie 6,5 millions de dollars par an.

Le Programme des forêts modèles du Canada est reconnu comme un programme avant-gardiste en ce qui a trait aux pratiques et aux connaissances de gestion forestière durable. Créé en 1992, il fait appel à des partenariats auxquels participent l'industrie, les gouvernements fédéral et provinciaux, les groupes écologistes, les universités, les collectivités autochtones et non autochtones afin que les propriétaires et les gestionnaires forestiers puissent faire progresser les innovations et les démonstrations sur place se rapportant à la gestion durable des forêts. Le programme comprend 11 partenariats dans l'ensemble du Canada et les gestionnaires forestiers autochtones sont membres de la plupart des organismes qui gèrent les forêts modèles. Le « modèle canadien » a été repris dans plusieurs pays. Il existe actuellement 20 forêts modèles en Asie, en Amérique latine, en Amérique du Sud, en Russie et aux États-Unis. Le programme a été reconduit en 2002 pour sa phase III (2002-2007). Huit millions de dollars lui sont octroyés par année.

## 2.4 Mise en oeuvre sur le plan international

### 2.4.1 Engagement un : Un environnement propice

Déclaration de Rome, Sommet de l'alimentation, 1996 :

**« Nous assurerons un environnement politique, social et économique propice, visant à instaurer les meilleures conditions pour l'éradication de la pauvreté et le maintien d'une paix durable, fondé sur la pleine participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité, particulièrement favorable à la sécurité alimentaire durable pour tous. »**

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport fait ressortir les politiques poursuivies en vue de créer un milieu politique, social et économique dynamique. Il comprend, le cas échéant, le détail des stratégies ou des initiatives entreprises par le Canada en ce qui a trait :*

- a) au renforcement des systèmes politiques démocratiques et à l'accroissement de la participation de la population;*
- b) à l'amélioration des droits de la personne;*
- c) à la prévention des conflits et à la création d'un environnement où règne la paix;*
- d) à l'amélioration de l'égalité des sexes et au renforcement de l'autonomie des femmes.*

Le respect de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits humains font partie depuis longtemps de l'histoire canadienne. Membre de la communauté



internationale, le Canada soutient les efforts déployés par les autres pays pour créer un climat propice à la sécurité alimentaire. L'un des éléments clés de l'approche canadienne au niveau bilatéral et multilatéral est la mise de l'avant de politiques favorisant un environnement économique stable soutenant l'emploi, les investissements et les programmes de sécurité sociale et contribuant à réduire la pauvreté. Grâce à l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada s'emploie à donner du soutien technique aux pays en développement et aux pays en transition. De plus, par le biais d'initiatives, il soutient les efforts déployés pour améliorer la société et faire valoir la transparence et l'inclusivité dans l'administration publique et la gouvernance.

En plus d'aider les pays en développement et les pays en transition à adopter des politiques monétaires et fiscales stables, le Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire comprend des mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en faisant valoir la démocratie et la participation de toutes les parties visées, en donnant du soutien technique, en faisant valoir les économies en transformation et distribution des aliments et en aidant à la mise en oeuvre du *Programme d'action de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes* ainsi que le *Programme pour les pays pauvres très endettés*.

### **Favoriser des politiques monétaires stables**

Le Canada s'emploie, de concert avec la Banque mondiale et des institutions financières internationales, à faire valoir auprès des pays en développement et des pays en transition l'adoption ou le regroupement des politiques monétaires et fiscales stables qui les aideront à parvenir à une croissance économique durable et équitable et qui, par conséquent, augmenteront l'accès aux aliments. À cet égard, le Canada soutient les programmes visant à aider les gouvernements nationaux à mettre ces politiques en oeuvre.

Le Canada appuie également la mise en oeuvre du *Programme pour les pays pauvres très endettés* grâce à diverses activités et divers programmes :

- Le Canada a participé à diverses initiatives bilatérales et multilatérales d'allègement de la dette depuis la crise de la fin des années 1970. À ce jour, le Canada a effacé la dette de près de 120 millions de dollars des *Health Insurance Purchasing Cooperatives (HIPC)*. De cette somme, dix-neuf millions de dollars ont revêtu la forme d'une aide substantielle au chapitre du flux de trésorerie (paiement du service de la dette) en vertu des termes du Club de Paris et de l'initiative canadienne de réduction de la dette. Les 101 millions de dollars qui restent ont servi à la réduction de l'encours de la dette (capital) de sept pays pauvres très endettés (Bénin, Bolivie, Tanzanie, Éthiopie, Ghana, Sénégal et Guyane) qui avaient des dettes envers le Canada. Des procédures sont en cours pour effacer la dette de l'Éthiopie, du Ghana, du Sénégal et de la Guyane. Ces pays ont en effet atteint l'étape qui déclenche l'effacement de la dette.

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

- En 2003, deux autres pays, soit le Rwanda et la République démocratique du Congo, ont été ajoutés à l'initiative canadienne de réduction de la dette. Le Canada s'emploie, avec d'autres donateurs et avec les institutions financières internationales, à reporter la date limite au 31 décembre 2006. Le Canada appuie la réduction de la grande majorité de la dette de l'Irak; le niveau exact sera déterminé lors des négociations multilatérales du Club de Paris.
- À ce jour, le gouvernement canadien a versé 247 millions de dollars dans le Fonds d'affectation spéciale en faveur des PPTTE administré par la Banque mondiale et 65 millions de dollars dans le fonds d'affectation en faveur de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) administré par le Fonds monétaire international. De plus, le Canada a consacré plus de 318 millions de dollars à l'aide technique au commerce et à l'établissement de ressources dans ce domaine depuis 2001. Cette aide vise à aider les pays en développement et les pays les moins développés à participer davantage au système de commerce international et à favoriser le développement économique nécessaire à la réduction de la pauvreté.

### **Promouvoir la démocratie**

L'ACDI a effectué des consultations intensives auprès des ONG, des instituts de recherche agricole et des pays développés au sujet du Cadre stratégique pour l'agriculture qui fera augmenter les investissements dans ce secteur des 95 millions de dollars actuels à 300 millions de dollars d'ici 2005-2006, puis à 500 millions de dollars en 2008. Les parties intéressées ont aussitôt accepté le programme stratégique et son plan de mise en oeuvre. En plus de faire preuve de transparence et de mettre en commun l'information lors de l'élaboration des politiques, les consultations ont suscité de la bonne volonté et donné lieu à une politique mieux étayée.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société canadienne travaillant en étroite collaboration avec les chercheurs des pays en développement qui veulent trouver des moyens de rendre la société plus saine, plus juste et plus prospère. Le CRDI favorise la démocratie par le biais de divers programmes. Son programme ÉCOSANTÉ mise sur la participation multilatérale et l'habilitation des collectivités de même que sur l'égalité entre les sexes. Le programme *Utilisation durable de la biodiversité* est centré sur l'évaluation de la participation des groupes qui, de tout temps, ont été marginalisés. Depuis l'an 2000, onze projets de recherche portant sur l'habilitation des femmes et des peuples autochtones ont été financés de par le monde. Des fonds ont été accordés à dix autres projets visant à étudier la diversité locale des plantes cultivées et les méthodes et produits agricoles traditionnels (les bananes en Afrique de l'Est, le maïs dans le sud-est de la Chine, les arbres fruitiers au Burkina Faso) et la mesure dans laquelle elles contribuent à la paix et à sécurité alimentaire.

### **Favoriser la participation et l'égalité entre les sexes**

Le CRDI favorise la participation de tous les intervenants à la démocratie par le biais de divers programmes, dont le programme de gestion des ressources naturelles en Amérique latine et aux Caraïbes qui soutient la recherche, au niveau universitaire de la maîtrise, sur la gestion équitable et durable des ressources naturelles en Bolivie, en Équateur et au Pérou. Le programme a pour objectif d'aider à former des professionnels en gestion des ressources naturelles qui auront une bonne connaissance de la dimension sociale touchant les questions relatives à cette forme de gestion.

Le programme *Eau, terre et vie*, du CRDI soutient le développement de compétences locales afin que la collectivité puisse se faire entendre lors des consultations multilatérales. En Ouganda, par exemple, un projet vise à aider les producteurs de bananes à établir la communication entre les chercheurs et les producteurs afin que ceux qui ne savent ni lire ni écrire puissent acquérir des connaissances sur la gestion des sols et s'en servir. Le projet durera de 2004 à 2007.

Le programme *Eau, terre et vie*, comprend aussi des initiatives visant à développer les compétences en vue de l'analyse de la société et de l'égalité entre les sexes. Au cours des deux dernières années, ce programme a permis :

- d'étudier des questions touchant à l'égalité des sexes et de renforcer les capacités en vue de la recherche sur la gestion des ressources naturelles et les travaux de développement en Afrique, par le biais d'un projet qui s'étend sur la période de 2002 à 2006;
- aux chercheurs en agriculture de l'Afrique orientale, de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Sud de disposer des ressources nécessaires à l'intégration de données ventilées par sexe à la prise de décisions en matière de gestion des ressources naturelles et agricoles, à l'élaboration des politiques et à la planification du programme de recherche, par l'entremise d'un projet qui a commencé en 2001 et se terminera en 2004;
- d'effectuer de l'analyse comparative entre les sexes dans la dynamique des familles et en matière de gestion des ressources naturelles au Moyen-Orient et en Afrique du Nord;
- aux gestionnaires de ressources, aux responsables de l'élaboration des politiques et aux groupes marginalisés dont les femmes, de participer à la prise de décisions et aux politiques relatives à la gestion des ressources naturelles dans les collectivités des hautes terres de l'Afrique. Ce projet a commencé en 2003 et se terminera en 2006.

### Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

CARE Canada est un autre organisme qui joue un rôle essentiel dans les efforts déployés par le Canada pour réduire la pauvreté, promouvoir la participation des collectivités et l'égalité entre les sexes. Au cours des soixante dernières années, CARE est devenue l'une des agences de développement international les plus importantes du Canada. Son expertise en matière de secours d'urgence et de programmes de développement lui vaut l'admiration générale, de même que sa résolution à mettre fin à la pauvreté. CARE se concentre sur les communautés défavorisées sur le plan économique et social, sur celles qui souffrent en raison d'un conflit et de discrimination, ainsi que sur les groupes qui sont trop souvent exclus systématiquement du développement international, tout spécialement les femmes, les enfants et les personnes âgées. Membre de CARE International, CARE Canada oeuvre dans plus de 45 pays en Asie, en Afrique et en Amérique. Parmi les dernières initiatives de CARE pour favoriser la participation des communautés et l'égalité entre les sexes, mentionnons :

- le projet *POWER* au Népal, centré sur les droits des populations des régions rurales dont le droit à l'éducation et le droit de participer aux processus politiques. À l'aide de principes directeurs guidant la sélection des partenaires, CARE détermine quels sont les organismes népalais locaux et nationaux et donne des séances de sensibilisation à l'égalité des sexes aux membres masculins du gouvernement local et aux chefs des collectivités, de même qu'au conjoint des représentantes politiques. Le projet financé par l'ACDI met l'accent sur la mise en commun des expériences acquises sur le terrain et les approches qui renforcent la participation des femmes sur la scène politique. Au cours de sa première année d'existence, le projet *POWER* a permis de donner de la formation sur l'égalité des sexes à près de 2 000 conjoints, gardiens et chefs masculins du gouvernement local.
- le Programme régional Canada-Asie du Sud-est sur le VIH/SIDA en Thaïlande, au Cambodge, au Vietnam et au Laos, qui aide à renforcer les activités nationales de ces pays visant à faire en sorte que les programmes de prévention puissent atteindre la population mobile des deux sexes. Lorsque des membres de ces populations sont atteints par le VIH/SIDA, ils sont le plus souvent exclus des programmes en raison des politiques et règlements qui restreignent l'accès aux services de santé et aux services sociaux et doivent faire face à l'insécurité alimentaire. Le projet de quatre ans financé par l'ACDI vise à protéger leurs droits en renforçant les capacités des autorités responsables de la prévention du SIDA à mener la réforme des politiques dans les secteurs clés comme l'immigration, la main-d'oeuvre et la sécurité sociale.

Le *Centre for Studies in Food Security* du Canada, de l'université Ryerson, aide aussi à promouvoir la participation de toutes les parties intéressées à trouver des solutions pour accroître la sécurité alimentaire au Brésil en collaboration avec le centre de référence de la sécurité alimentaire et de la nutrition de l'université de Rio de Janeiro. Financé par l'ACDI, le projet donnera lieu à des modèles de formation dans la collectivité pour répondre aux besoins des populations les plus

vulnérables des pays en développement. Les projets pilotes dans les régions les plus pauvres du Brésil seront repris en Angola. Il est en effet prévu que le centre brésilien deviendra un catalyseur de la collaboration internationale en matière de formation sur la sécurité alimentaire pour les pays de langue portugaise.

### **Consolidation de la paix**

Les projets de consolidation de la paix de CARE Canada au Burundi, au Soudan, en Bosnie, en Palestine, en Indonésie et en Afghanistan visent l'accès à l'eau et aux terres ainsi que divers autres problèmes liés à la subsistance des familles dans les collectivités où les ressources se font rares. CARE a adopté une approche en deux volets en situation de conflit : la consolidation de la paix et les moyens de résoudre le conflit. Pour ce faire, l'agence fait appel aux médias (théâtre, médias locaux) pour transmettre des messages de paix et offrir des moyens de résoudre les situations délicates dans les collectivités. Elle mise également sur l'éducation pour la paix liée aux travaux de réorganisation et de réhabilitation.

Le projet d'éducation pour la paix au Burundi, financé par l'ACDI, vise à accroître et renforcer les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en y ajoutant les méthodes modernes au lieu d'imposer des approches et méthodes entièrement nouvelles. Pour y parvenir, on recourt à divers moyens : la gestion proactive des conflits dans les collectivités et le maintien de la paix par le biais des activités de la société civile dans des provinces déterminées du nord; les méthodes traditionnelles de gestion des conflits et intégration de l'éducation pour la paix dans toutes les facettes du développement de la société civile. Le projet a des retombées directes sur 40 164 participants et des retombées indirectes sur 200 825 personnes.

### **Aide technique au développement durable**

L'ACDI consacre plus d'un milliard de dollars chaque année aux initiatives d'aide technique dans les pays en développement et les pays en transition. Le CRDI continue de soutenir les objectifs du développement durable par le biais du programme de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, du programme *Eau, terre et vie* et du programme *ÉCOSANTÉ*.

## **2.4.2 Engagement deux : Accès à la nourriture**

Déclaration de Rome, Sommet de l'alimentation, 1996 :

**Nous mettrons en œuvre des politiques visant à éradiquer la pauvreté et l'inégalité et à améliorer l'accès physique et économique de tous, à tout moment, à une alimentation suffisante, adéquate du point de vue nutritionnel et sanitaire et son utilisation efficace.**

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport fait ressortir les politiques poursuivies en vue de créer un milieu politique, social et économique dynamique. Il comprend, le cas échéant, le détail des stratégies ou des initiatives entreprises par le Canada en ce qui a trait :*

- a) aux politiques et aux mesures visées afin de créer de l'emploi et de donner un revenu aux pauvres en milieu urbain;*
- b) aux politiques et aux mesures visant à produire un revenu à la ferme et à l'extérieur de celle-ci, ainsi que des emplois pour les pauvres, les femmes et les groupes minoritaires du milieu rural. Parmi ces mesures, mentionnons la réforme agraire, les mesures contre la pauvreté, la protection du droit à la propriété et de l'exercice de ce droit et autres stratégies afin d'assurer l'accès aux ressources des terres agricoles et aux ressources hydriques;*
- c) aux dispositions prises pour créer un filet de sécurité sociale, le cas échéant, pour répondre aux besoins des pauvres, y compris ceux qui sont atteints du VIH ou du SIDA, en milieu rural et en milieu urbain;*
- d) aux mesures prises pour garantir l'accès à l'éducation de base et aux soins de santé primaires.*

La pauvreté est l'une des premières causes de l'insécurité alimentaire. Le Canada s'efforce de réduire la pauvreté en aidant les pays à s'attaquer aux causes et à devenir autonomes en subvenant à leurs propres besoins fondamentaux, en donnant des cours et de la formation et en diminuant les obstacles limitant la participation des pauvres dans la société. Le programme canadien d'Aide publique au développement est destiné à réduire la pauvreté dans les pays en développement en appuyant le développement durable. Les six priorités de l'ACDI en matière de programmes contribuent directement et indirectement à la réduction de la pauvreté.

Cependant, améliorer l'accès aux aliments et les moyens de production ne suffit pas à garantir la sécurité alimentaire. En effet, les aliments doivent être sains et nutritifs et le Canada continue à promouvoir la bonne nutrition par le biais de diverses initiatives se rapportant à la santé, à l'éducation, à l'allaitement maternel et à l'enrichissement des produits alimentaires.

Pour aider à réduire la pauvreté dans les pays en développement, le Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire comprend des directives relatives à la révision des programmes de sécurité alimentaire en cours, à l'aide relative à la réduction de la pauvreté sur le plan international, à l'accroissement de l'aide et des mesures visant à s'assurer qu'au moins 25 % du budget canadien d'Aide publique au développement est investi dans les initiatives visant à répondre aux besoins fondamentaux, dont l'alimentation et la nutrition. Le Plan préconise également des mesures permanentes pour combattre les maladies de carence et pour appuyer la recherche sur les micronutriments et l'enrichissement des produits alimentaires et pour promouvoir l'allaitement maternel.

## Réduction de la pauvreté grâce au développement durable

Au printemps de 2003, l'ACDI a lancé une nouvelle politique agricole pour promouvoir le développement durable en milieu rural dans cinq domaines de programmes : renforcer les capacités nationales en matière de développement; faire appel aux découvertes scientifiques et à la recherche pour résoudre les problèmes liés au rendement et à l'environnement; s'attaquer à la dégradation des ressources naturelles (terre, eau, biodiversité); aider les pauvres des régions rurales à se tailler une place sur les marchés locaux et internationaux.

Dans le cadre de sa nouvelle politique en agriculture, l'ACDI a augmenté ses contributions à quelques organismes multilatéraux de base dont la FAO, pour contrer l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Bien que les négociations en vue d'une entente de partenariat officielle soient en cours, l'ACDI a accepté d'accroître son soutien extra-budgétaire (1,2 millions de dollars sur trois ans, qui prendra fin en 2006) afin d'aider les pays en développement à participer à l'élaboration des *normes du Codex* et à la *Convention internationale pour la protection des végétaux*.

Les programmes *ÉCOSANTÉ*, *Utilisation durable de la biodiversité*, *Agriculture urbaine* et *MINGA* du CRDI visent aussi à réduire la pauvreté. *ÉCOSANTÉ*, par exemple, porte sur les rapports entre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la santé médiocre des familles pauvres du nord du Malawi; l'impact de l'épidémie de SIDA sur les systèmes agricoles de l'est et du sud de l'Afrique, les liens entre la malaria et l'agriculture ainsi qu'entre la malaria et d'autres facteurs environnementaux dans l'est et le sud de l'Afrique, y compris les facteurs socioéconomiques; la recherche destinée à accroître la sécurité alimentaire et la santé des collectivités autochtones mexicaines de Veracruz pour lesquelles les plantes comestibles indigènes représentent une source alimentaire importante.

Le programme *Utilisation durable de la biodiversité* comprend un projet intitulé *Food Security by Strengthening Biodiversity-based Livelihoods in South Asia*. Sous l'égide d'une coalition d'organisations non gouvernementales (ONG) d'Asie du Sud et du Canada, les responsables du projet se proposent de créer des espaces et d'établir des processus afin que les agriculteurs et les organismes communautaires soient en mesure de générer des connaissances et de formuler des positions politiques pouvant être communiquées de manière novatrice aux décideurs politiques. L'objectif du projet est de s'attaquer au déséquilibre qui existe au niveau du dialogue politique sur l'insécurité agricole et alimentaire.

Le programme *Agriculture urbaine* du CRDI, de concert avec le Programme de gestion urbaine du Centre des Nations Unies pour les établissements urbains, ONU/HABITAT, a donné lieu à l'élaboration d'une série de synthèses des politiques sur l'agriculture urbaine à l'intention des administrations municipales d'Amérique latine et des Caraïbes. Les synthèses comportent de principes

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

directeurs sur divers sujets allant de la souveraineté alimentaire municipale à l'égalité entre les sexes et la réduction de la pauvreté en milieu urbain grâce à l'agriculture. Durant une consultation régionale en 2002, plusieurs municipalités ont signé la Déclaration de Villa Maria del Triunfo dans laquelle elles s'engagent à mettre en oeuvre ces principes directeurs.

Le programme *Agriculture urbaine* du CRDI a permis de contribuer à la tenue de la conférence des ministres sur l'agriculture urbaine et périurbaine, à Harare, au Zimbabwe en 2003. Soixante-quinze délégués, provenant de cinq pays, y ont participé. De plus, ce programme a permis de réaliser, en partenariat avec l'université Queen's, un projet d'examen des stratégies de sécurité alimentaire utilisées par les pauvres des milieux urbains d'Afrique du Sud. Des fonds ont été accordés dernièrement à un projet de suivi en partenariat avec l'université McGill afin d'examiner les questions liées à la sécurité alimentaire à l'intérieur de la planification de l'utilisation des terres et d'aménagement extérieur en milieu urbain.

Le programme MINGA du CRDI a permis de financer la recherche sur la tenure des terres et l'utilisation des ressources hydriques et forestières en Bolivie. Les résultats ont servi de base à la conception du programme d'élaboration des politiques.

CARE Canada a aussi participé à des projets visant à réduire la pauvreté grâce au développement durable. Parmi les projets récents, mentionnons :

- le projet *Initiatives locales de demain* (LIFT) au Sri Lanka. Financé par l'ACDI, ce projet porte sur les problèmes liés aux moyens de subsistance des peuples du nord et de l'est du pays très affectés par un conflit qui dure depuis plus de 20 ans. Il vise à renforcer les organismes locaux dans les zones touchées par le conflit afin qu'ils puissent promouvoir les activités économiques, améliorer la sécurité alimentaire, créer de l'emploi, répondre aux besoins de base de la population. Il vise également à habiliter les collectivités afin qu'elles participent à la prise de décisions touchant la satisfaction de leurs besoins de base et l'exercice de leurs droits. CARE établira des liens avec les ONG et les OC dans le cadre du projet. On travaillera avec 4 500 producteurs, 3 000 familles cultivant des jardins (1 500 familles directement et presque autant indirectement), des groupes d'épargne et de crédit, 80 regroupements agricoles, et six ONG. On estime qu'au moins 27 000 producteurs bénéficieront indirectement des retombées du projet.
- Le programme *agriculture, microfinancement et santé* destiné aux collectivités en transition en Indonésie comporte trois grands volets. Le volet agricole vise à aider les producteurs à cerner les problèmes, chercher des solutions et prendre les décisions quant aux expériences à tenter. Le volet du microfinancement s'adresse aux petits entrepreneurs en milieu urbain et



périurbain de Java. La clientèle peut obtenir du financement auprès des institutions locales de microfinancement. Le programme a pour objet d'aider au moins 5 000 petits entrepreneurs pauvres à accroître leur sécurité financière grâce à un meilleur accès au crédit et à une meilleure utilisation de ce dernier. La réalisation du volet nutrition, santé et alimentation complémentaire s'effectue par des bénévoles en santé dans des postes sanitaires situés dans quelque 50 villages.

- Grâce à son programme *Outils pour le développement*, CARE offre un ensemble de services aux personnes pauvres et sans emploi des zones urbaines. L'accès au crédit, la formation en techniques de production et en administration et gestion commerciale et surtout l'accès à du matériel aident les microentrepreneurs du milieu urbain à faire croître leur entreprise et à créer des débouchés en emploi pour les personnes pauvres. Au cours de la durée du programme, cinq mille emplois auront été créés ou deviendront plus stables à Jamaïque, au Costa Rica, en Équateur et au Pérou.

### **Améliorer l'accès à des aliments sains et nutritifs**

Le CRDI participe aussi à des projets visant à améliorer l'accès à des aliments sains et nutritifs. Dans le cadre du programme ÉCOSANTÉ, par exemple, on a examiné comment on pourrait modifier les habitudes des collectivités riveraines de la partie brésilienne de l'Amazone afin qu'elles consomment moins de poisson et par conséquent, soient moins exposées au mercure. On a aussi étudié comment modifier les pratiques agricoles en Jamaïque afin que les produits cultivés dans des terres riches en cadmium aient une concentration admissible en ce métal. Un autre projet a consisté à examiner comment le recours aux produits agrochimiques dans la culture de la pomme de terre en Équateur pouvait entraîner une amélioration de la santé des communautés agricoles sans diminuer la production.

Le programme *Agriculture urbaine* du CRDI vise à appuyer la recherche sur le développement destinée à réduire les risques pour la santé publique et accroître les retombées de la production d'aliments dans les villes et en périphérie. Plusieurs projets sont en cours pour développer des technologies et déterminer quelles mesures stratégiques pourraient être prises pour réduire les effets néfastes de l'agriculture urbaine et périurbaine sur la santé humaine et l'environnement et pour augmenter ses avantages. En 2004, grâce au programme, des équipes de recherche au Kenya, en Tanzanie et au Sénégal ont commencé à mettre en oeuvre des projets visant à examiner les risques pour la santé publique ainsi que les avantages de l'élevage du bétail dans les villes et en périphérie.

Le programme *Développement durable de la biodiversité* a permis de financer la recherche pour connaître le rapport entre la gestion de la diversité des végétaux

et la diversité alimentaire, ainsi que les avantages en matière de nutrition et de santé.

### **Améliorer la nutrition et l'utilisation**

L'ACDI a lancé dernièrement son *Plan d'action en matière de santé et de nutrition* qui servira à orienter le dialogue politique et les programmes dans ces deux domaines importants de développement social. L'ACDI soutient aussi la recherche visant à cerner les mesures à prendre pour réduire la transmission des maladies par l'allaitement maternel. L'organisme apporte également une aide financière au programme alimentaire mondial en ce qui concerne les essais à effectuer sur l'enrichissement des produits céréaliers.

Grâce au programme ÉCOSANTÉ, le CRDI soutient la recherche destinée à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des collectivités autochtones mexicaines de Veracruz pour lesquelles les plantes comestibles indigènes représentent une source alimentaire importante.

### **Favoriser l'adoption de bonnes habitudes alimentaires**

Par le biais de ses programmes ÉCOSANTÉ et Développement durable de la biodiversité, le CRDI appuie de nouvelles initiatives visant à favoriser l'adoption de bonnes habitudes alimentaires. Dans le cadre du programme ÉCOSANTÉ, on a examiné le lien entre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la santé médiocre des familles pauvres du nord de Malawi. Le programme a permis de faire l'essai de techniques d'utilisation des matières organiques comme la culture intercalaire des légumineuses à grain ou des légumineuses vivaces. Ces techniques représentent des méthodes qui peuvent améliorer les sols et augmenter la production agricole. Les agriculteurs pourraient alors améliorer leur mise en marché, leurs moyens de subsistance et leur alimentation. Toutes ces mesures peuvent entraîner une plus grande sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une meilleure santé.

Le programme Utilisation durable de la biodiversité au Zimbabwe a permis de financer la recherche sur le rôle essentiel des légumes indigènes en matière de sécurité alimentaire. Souvent mieux adaptés aux rigueurs de l'environnement, les légumes indigènes sont abordables, nutritifs et correspondent aux habitudes culturelles. Ils tolèrent des sols pauvres et résistent à la sécheresse ainsi qu'aux ravageurs et aux maladies de l'endroit tout en exigeant peu de gestion et d'intrants. Ces projets visent à améliorer la sécurité alimentaire en favorisant la conservation, la production, la transformation et l'utilisation de légumes indigènes. De plus, on dégagera les leçons à retenir et cernera les lacunes en matière de recherche dans ce pays.

## **Sensibilisation**

Le programme Eau, terre et vie du CRDI porte sur la gestion des ressources naturelles par les collectivités, notamment sur la tenure communale en Afrique du Sud dans le contexte de la réforme agraire. Ce projet a permis d'approfondir les notions, approches, méthodes et matériel documentaire du projet d'évaluation des entités juridiques (LEAP), auquel collaborent les ONG, les universités et un gouvernement provincial, de formuler des recommandations concrètes pour modifier les statuts, de réviser les politiques et de renforcer les pratiques visant à établir et soutenir les fiducies et associations de propriétés communales.

Le programme Eau, terre et vie a permis de financer un projet sur l'accès à la terre pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays, dans le district Gulu, au nord du pays. D'autres projets ont bénéficié de financement : analyse des nouvelles approches en matière de gestion des ressources naturelles par les collectivités rurales en Afrique du Sud; participation des chercheurs à l'International Association for the Study of Common Property (IASCP) à Oaxaca, au Mexique; sensibilisation à la réforme agraire et au développement durable en tant que questions fondamentales en matière de politiques en Afrique du Sud, au sommet mondial sur le développement durable qui a eu lieu à Johannesburg, en 2002.

Le programme Agriculture urbaine du CRDI a favorisé le dialogue entre les chercheurs et les responsables de l'élaboration des politiques en ce qui concerne la réutilisation des eaux usées pour l'agriculture urbaine au Moyen-Orient. Un groupe de travail sur le sujet a été réuni en 2004 et l'on s'emploie à dresser un programme de recherche en se fondant sur les discussions avec les divers intervenants. Le CRDI continue de travailler avec l'OMS à l'élaboration des principes directeurs à l'intention des responsables des politiques qui déterminent les normes de qualité de l'eau en vue de l'utilisation des eaux usées pour l'agriculture.

## **Révision des programmes de sécurité alimentaire**

L'ACDI a mis un accent accru sur l'aide à certains pays en vue de renforcer l'efficacité de cette aide. Ainsi, des pays dotés de programmes bien établis en sécurité alimentaire ont été en mesure de progresser. En 2004, par exemple, dans le cadre du programme bilatéral au Ghana, on a octroyé 93 millions de dollars sur six ans pour aider ce pays à mettre en oeuvre sa *stratégie de réduction de la pauvreté*, 85 millions de dollars sur cinq ans pour aider à la mise en oeuvre de la *politique sur le développement du secteur agricole et alimentaire* du pays, 15 millions de dollars sur cinq ans pour aider les trois régions du nord du pays à concrétiser leur plan de développement. Le Conseil du Trésor du Canada a approuvé dernièrement l'octroi de 30 millions de dollars à un nouveau projet au

Ghana lié à l'approvisionnement en eau. Les programmes de l'ACDI en Éthiopie et au Vietnam ont aussi été renforcés de beaucoup.

### 2.4.3 Engagement trois : Agriculture durable et développement rural

Déclaration de Rome, Sommet de l'alimentation, 1996 :

**Nous poursuivrons des politiques et méthodes participatives et durables de développement alimentaire, agricole, halieutique, forestier et rural dans les régions à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiel, qui sont essentielles pour assurer des approvisionnements alimentaires adéquats et fiables aux ménages ainsi qu'aux échelons national, régional et mondial, et lutterons contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification, considérant le caractère multifonctionnel de l'agriculture.**

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport traite des mesures prises pour disposer de politiques et méthodes participatives et durables de développement alimentaire, agricole, halieutique, forestier et rural, ainsi que pour lutter contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification. Il comprend les stratégies ou les initiatives entreprises en ce qui concerne :*

- a) les politiques et mesures prises pour augmenter et diversifier la production alimentaire;*
- b) les mesures prises pour contrer la sécheresse et la désertification, pour lutter contre les ravageurs, la diminution de la diversité biologique, la dégradation des terres et des ressources hydriques;*
- c) le transfert et l'utilisation des technologies agricoles;*
- d) l'élaboration et la mise en oeuvre du développement rural intégré.*

Au cours des trente prochaines années, en raison de la malnutrition accentuée, de l'augmentation de la population et du changement des goûts alimentaires, il faudra doubler la production alimentaire et ce, en préservant les ressources naturelles. Il s'agit là d'un défi de taille pour les pays en développement où cette croissance sera plus présente qu'ailleurs. Pour accroître la productivité et préserver les ressources naturelles, le Canada participe au *Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (GCRAI)*, réseau formé de 16 centres de recherche internationale en agriculture et agroalimentaire, où il soutient la recherche sur la sécurité alimentaire. Nombre d'initiatives intérieures canadiennes du Cadre stratégique pour l'agriculture permettent de recueillir des renseignements essentiels à l'amélioration de la production agricole respectueuse de l'environnement.

Le Canada appuie le développement rural dans les pays en développement en travaillant avec les collectivités locales à restaurer les ressources naturelles en vue de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche. Il participe

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

également à divers accords internationaux portant sur la biodiversité, la lutte contre la désertification, les changements climatiques, la prévention de la pollution et la conservation des stocks de poisson.

En plus de la participation du Canada à diverses initiatives internationales et de son appui à la mise en oeuvre des ententes internationales, le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* prévoit des dispositions en vue de disposer des ressources et compétences nécessaires à l'évaluation et à la gestion des risques en matière de biotechnologie ainsi qu'à la recherche, de même que l'adoption de nouvelles politiques de la part des pays en développement afin d'accroître la production, la transformation et la distribution des aliments et de favoriser le transfert des technologies en agriculture.

### **Mise en oeuvre des conventions et accords internationaux**

Le Canada est partie à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. De 2001 à 2003, il a présidé la Cinquième conférence des parties (CP5) et souligné le besoin de passer à une mise en oeuvre plus énergique. De 2002 à 2004, le Canada a contribué notablement à soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en oeuvre la Convention notamment grâce à des partenaires comme le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le centre de développement des zones arides du Programme des Nations Unies pour le développement. Depuis 2001, ces contributions s'élèvent à 2,5 millions de dollars.

Le CRDI a participé à la mise en oeuvre de la convention internationale sur la lutte contre la désertification. Son programme Eau, terre et vie favorise la communication entre les parties en aidant le *Comité permanent Inter États de Lutte Contre la Sécheresse du Sahel* à recourir à diverses approches participatives à l'intérieur de ses programmes et des organes nationaux de coordination, en diffusant les résultats de la recherche sur la communication participative par vidéo, dans un livre et une page Web, en analysant et diffusant les résultats des *programmes nationaux sur la lutte contre la désertification*.

Parmi les autres initiatives du programme Eau, terre et vie visant à lutter contre la désertification, mentionnons *Elangata Wuas sur la gestion de l'environnement au Kenya, phase III* qui a aidé la collectivité locale à obtenir une meilleure part des retombées du développement des zones arides; l'élaboration de dispositions entre la Syrie et le Liban en vue de la gestion commune des rivières qui traversent ces deux pays afin de promouvoir une utilisation durable des sols et de l'eau; la mise de l'avant de la gestion des besoins en eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord à la *VIII International Water Technology Conference*.

Le projet CONESA de CARE Canada en Zambie vient appuyer les conventions sur la biodiversité et la désertification grâce à un programme de conservation et

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

de développement. Le projet vise à aider les collectivités et le ministère des richesses naturelles à faire la cartographie des zones protégées, l'inventaire de la biodiversité, à protéger les corridors de migration de la faune, à gérer ensemble les parcs et à offrir d'autres moyens de subsistance aux collectivités grâce aux systèmes agroforestiers, à la diversification de l'agriculture, à la commercialisation des produits forestiers non ligneux et des produits à base d'herbes médicinales ainsi qu'à l'écotourisme. Le projet a permis de concevoir des systèmes de gestion durable des ressources naturelles dans les deux parcs nationaux de Zambie et par conséquent, d'accroître les moyens de subsistance de plus de 20 000 personnes pauvres des régions rurales qui vivent dans les zones protégées et en périphérie.

### Changements climatiques

L'ACDI administre, au nom du gouvernement du Canada, le Fonds canadien de développement pour les changements climatiques, d'une valeur de 100 millions de dollars, qui soutient des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement et à aider à s'adapter aux changements climatiques. CARE Canada, par exemple, administre quatre projets sur les changements climatiques en Indonésie, au Timor oriental, au Bangladesh et en Albanie, tous financés par l'ACDI. Ces projets ont pour objectif d'aider les collectivités et les organismes locaux à acquérir les compétences nécessaires à la gestion durable des ressources naturelles, à promouvoir le reboisement et le boisement pour séquestrer le carbone dans les puits naturels et à améliorer les moyens de subsistance des collectivités rurales. Le projet de CARE Canada au Bangladesh aide les collectivités et les organismes locaux à s'adapter aux effets des changements climatiques, à préserver la biodiversité, à protéger l'environnement et à développer d'autres moyens de subsistance.

### Ressources génétiques

Le Canada a signé et ratifié le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le 10 juin 2002. Ce traité est entré en vigueur le 29 juin 2004. Le Canada s'engage à mettre le traité en oeuvre en participant aux réunions sur l'entente de transfert de matériel biologique et autres discussions. En 2003-2004, l'ACDI a décidé d'octroyer dix millions de dollars sur dix ans pour préserver les collections vulnérables de matériel phytogénétique conservées dans des banques de gènes à l'extérieur des onze banques sous la protection du GCRAI.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a déposé le rapport sur les ressources génétiques animales devant la FAO le 18 février 2004. En l'état actuel des choses, le Groupe de travail technique intergouvernemental examinera la première ébauche du rapport mondial sur les ressources génétiques animales, rédigé à partir des rapports des pays, lors de sa quatrième séance en 2005. La Commission FAO des ressources génétiques pour

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

l'alimentation et l'agriculture fera de même à l'occasion de sa onzième séance en 2006. L'adoption du rapport est prévue pour 2007, durant la conférence intergouvernementale sur les ressources génétiques animales.

Le Canada participe au réseau des ressources phytogénétiques d'Amérique (Norge -- Canada, États-Unis et Mexique) sous les auspices de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et s'emploie à dresser une stratégie sur la diversité des plantes pour les Amériques en collaboration avec tous les réseaux du continent. Le Canada participera aussi aux travaux internationaux d'élaboration de stratégies du *Global Crop Diversity Trust*.

Une réunion régionale nord-américaine sur les ressources génétiques animales a eu lieu entre le Canada et les États-Unis en février 2004 à Fort Collins, au Colorado. Elle avait pour but de faire connaître les expériences de chaque pays et les discussions étaient centrées sur les activités potentielles qui pourraient être bénéfiques pour les programmes des deux pays. La coordination régionale sera renforcée dans le domaine des ressources génétiques animales dans le contexte des Amériques. Les coordonnateurs et les associés du Canada, des États-Unis, des Caraïbes, des pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud ont accepté de tenir un atelier sur les ressources génétiques animales en Amérique en avril 2005 à Montevideo. Le Canada a été invité à prononcer une allocution à la conférence internationale qui aura lieu à Cheyenne, au Wyoming, en novembre 2004. Cette conférence s'intitule *Food Animal Agriculture : Protecting and Managing Animal Genetic Resources for Future Generations: The Next Steps*.

Sur la scène internationale, le CRDI participe à la recherche en génétique. Le Centre avait, depuis la Convention sur la biodiversité en 1992, un programme de recherche centré sur le lien entre les ressources phytogénétiques et les peuples marginalisés qui en dépendent.

### Biodiversité des sols

L'*Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des sols* représente un accord multilatéral important pour le Canada. Cette initiative porte sur l'adoption et l'adaptation, par les producteurs, des pratiques de gestion biologique des sols à l'intérieur de leurs stratégies relatives à l'agriculture et aux moyens de subsistance durables afin d'avoir des sols de qualité. En 2002, Agriculture et Agroalimentaire Canada a présenté une série de rapports sur la biodiversité des sols dans les écosystèmes agricoles canadiens. Ces rapports ont été publiés dans un numéro spécial du *Canadian Journal of Soil Science*. De plus, ils ont été présentés à titre d'études de cas à la Division de la mise en valeur des terres et des eaux de la FAO. Ils ont aussi servi de documentation aux représentants du Canada aux réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques conformément à la Convention sur la diversité biologique.

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

Grâce au *Programme national d'analyse et de rapports en matière de santé agroenvironnementale* (PNARSA) d'AAC, le Canada a contribué à l'organisation d'une réunion d'experts de l'Organisation de coopération et de développement économiques dans la région de la capitale nationale sous le thème des indicateurs de la teneur en carbone du sol. Le Canada a aussi participé à une réunion d'experts sur l'érosion et la biodiversité des sols qui a eu lieu en Italie.

### Foresterie

La foresterie durable représente un autre secteur important de coopération internationale. En septembre 2003, le Canada a été l'hôte du XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial à Québec, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). Plus de 4 000 personnes venant de plus de 140 pays y ont assisté. Quelque 900 délégués provenaient des pays en développement. De ce nombre, 400 ont bénéficié de l'aide financière du gouvernement du Canada. À l'occasion du congrès, des gouvernements ont présenté leur programme de mise en valeur. Quelque 1,75 million de dollars a été rassemblé pour fournir de l'aide financière aux participants des pays en développement. De cette somme, plus de 1 000 000 \$ provenaient du Canada.

Les participants ont pu assister au forum des peuples indigènes et au forum des jeunes. Ils ont pu entendre des conférenciers renommés et visiter les stands de plus de 150 exposants. Le Congrès a donné lieu à une Déclaration finale adoptée par acclamation par les 4 000 participants. Cette déclaration, tout en soulignant l'importance des piliers économique, social et environnemental de la gestion durable des forêts, met en relief l'atteinte d'objectifs de société comme la réduction de la pauvreté et le développement humain et comporte une vision de l'avenir des forêts mondiales. En qualité de gardien de la Déclaration finale, le Canada entend montrer l'exemple par rapport aux objectifs formulés, tant au niveau des initiatives intérieures qu'en termes des mesures qu'il prendra pour inviter la communauté internationale à faire de même.

### Protection des végétaux

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dispose de 14 programmes d'inspection portant sur les aliments, les végétaux et les animaux dans 18 régions canadiennes. Son rôle consiste à faire respecter les normes établies par Santé Canada en ce qui concerne la salubrité et la qualité nutritive des aliments, établir des normes en matière de santé des animaux et de protection des végétaux, veiller à leur application et à leur respect, puis assurer les services d'inspection et d'application des règlements. L'ACIA participe donc de manière importante aux efforts déployés par le Canada pour faciliter la production durable d'aliments et la protection des végétaux.

L'ACIA met en oeuvre les normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux qui vise à garantir la prise de mesures efficaces



### Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

communes afin d'empêcher l'introduction et la propagation de ravageurs. La Convention a donné lieu à l'harmonisation des mesures phytosanitaires, à une protection accrue des végétaux sur le plan international et par conséquent, à une réduction des pertes de culture causées par les ravageurs. Le Canada a déposé des instruments d'acceptation officiels du nouveau texte de la Convention en octobre 2001, étant partie de la Convention depuis 1951. Mentionnons d'autres mesures rattachées à la Convention :

- la Division de la protection des végétaux est l'*organisme national de protection des végétaux* du Canada conformément à la Convention internationale pour la protection des végétaux. Un organisme national de protection des végétaux est le service officiel établi par un gouvernement pour accomplir les tâches précisées dans la Convention. Ces tâches visent à améliorer la protection des végétaux tant au Canada que dans les pays avec lesquels s'effectuent les échanges commerciaux. À ce titre, l'ACIA est chargée de la lutte antiparasitaire, effectue les inspections et, le cas échéant, le déparasitage des stocks de végétaux et de produits végétaux, veille à l'état sanitaire des envois depuis la certification jusqu'à l'exportation, établit et protège les zones exemptes de parasites, réalise des analyses des risques phytosanitaires en vue de l'élaboration des mesures qui s'imposent.
- l'ACDI a octroyé 600 000 \$ au *Fonds d'affectation spéciale* de la Convention internationale pour la protection des végétaux, la somme devant être versée au complet au cours des deux prochaines années. Ce Fonds sert uniquement à l'aide technique, aux projets de renforcement des capacités et à la mise en commun de l'information rattachée aux pays en développement, ainsi qu'à l'aide nécessaire à la participation aux réunions d'élaboration des normes. Ce Fonds contribuera à améliorer la protection des végétaux dans les pays en développement.
- le Canada participe également aux réunions de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP). Les réunions annuelles ont pour but de mettre en oeuvre les objectifs de la Convention internationale pour la protection des végétaux. La CIMP a notamment pour tâche d'examiner les besoins en matière de protection des végétaux, de concevoir et d'adopter les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP). Ces normes visent à améliorer la protection des végétaux dans le monde et à réduire les pertes causées par les ravageurs. La CIMP approuve également les travaux ayant trait à l'aide technique et au renforcement des capacités à l'intention des pays en développement dans le domaine des normes et mesures phytosanitaires.
- le Canada envoie des représentants auprès du Comité des normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux, organisme chargé de superviser l'établissement des normes et d'aider à l'élaboration des NIMP. Le Comité se réunit deux fois par année. Il approuve les normes préliminaires

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

en vue des consultations auprès des divers pays, puis il rédige la version définitive des normes pour la présenter à la CIMP. Ces normes, une fois adoptées, amélioreront la protection des végétaux dans le monde et réduiront les pertes causées par les ravageurs des cultures.

- le Canada participe à l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO), organisme régional de protection des végétaux conformément à la Convention internationale pour la protection des végétaux. Cette organisation élabore les normes régionales relatives aux mesures phytosanitaires. Il consulte également les autres organismes régionaux pour établir un consensus sur les questions touchant les normes de la Convention internationale.
- le Canada nomme des représentants qui participeront aux groupes d'experts chargés d'élaborer les normes sur des sujets déterminés, conformément aux dispositions de la Convention internationale pour la protection des végétaux. Des groupes d'experts se réunissent chaque année, leur nombre et la fréquence des réunions dépendant des ressources budgétaires et des priorités du plan de travail établi dans la Convention internationale. Les groupes d'experts élaborent la version préliminaire des normes relatives aux mesures phytosanitaires. Ces normes permettront d'harmoniser les mesures phytosanitaires et d'améliorer la protection des végétaux dans le monde.

Le Canada participe également à l'*Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs* (IICUDP). Sa recherche sur les pollinisateurs est reconnue depuis les années 1940. Le Canada joue un rôle directeur dans la *North American Pollinator Protection Campaign* (NAPPC), le *groupe de travail de l'Union mondiale pour la nature sur le déclin des pollinisateurs* et dans l'instauration du *réseau international d'experts en matière de pollinisation durable*. Le Canada continuera de jouer un rôle sur le plan international étant donné la formation récente de l'*initiative canadienne en matière de pollinisation*. Cette initiative fera appel aux partenaires mondiaux dont l'Afrique, le Brésil, le Mexique, l'Europe et la FAO (IICUDP).

### **Faciliter l'adoption de systèmes de production agricole durable**

Les programmes *ÉCOSANTÉ*, *Utilisation durable de la biodiversité*, *Agriculture urbaine*, *MINGA et Eau, terre et vie*, du CRD, visent tous à faciliter l'adoption de systèmes durables de production des cultures et de protection des végétaux. Un projet d'ÉCOSANTÉ a consisté à examiner comment le recours aux produits agrochimiques dans la culture de la pomme de terre en Équateur pouvait entraîner une amélioration de la santé des communautés agricoles sans diminuer la production.

Dans le cadre du programme *Utilisation durable de la biodiversité*, 2,5 millions de dollars ont été investis dans plusieurs projets du *International Plant Genetic*

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

*Resources Institute (IPGRI) et du Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA).* Toujours dans le cadre de ce programme, on a publié dernièrement *In-Focus: Seeds that Give*, série de textes sur les résultats issus du soutien accordé par le CRDI pendant dix ans à des projets relatifs à la biodiversité en agriculture et à la sélection des plantes dans différentes parties du monde, des Andes aux Himalayas. Ce livre sert aussi de base à un site Web du CRDI sur la sélection des plantes.

Le programme *Agriculture urbaine* et le centre international de la pomme de terre (CIP) ont financé un poste de trois ans de coordonnateur international à la recherche sur l'agriculture en milieu urbain et périurbain en Afrique du sud du Sahara dans le cadre du programme *Urban Harvest*. Grâce au coordonnateur, plusieurs initiatives en agriculture urbaine ont été réalisées dans cette région du globe. À Kampala, par exemple, les efforts déployés ont amené le conseil municipal à approuver récemment de nouvelles ordonnances sur l'agriculture urbaine qui ont desserré la réglementation sur l'agriculture urbaine, le commerce et la distribution des aliments. Le programme Agriculture urbaine permet aussi de financer des projets de recherche mis en oeuvre par l'Institut International de Gestion des Ressources en Eau (360 000 \$), l'institut international de recherche sur l'élevage, ILRS, (480 000 \$) et le Centre mondial d'agroforesterie.

Le programme MINGA a permis de financer la recherche sur la co-gestion des pêches au Brésil, ce qui a contribué au renforcement des capacités des collectivités qui vivent de la pêche et par conséquent, à l'amélioration de leur moyen de subsistance. Le projet de recherche *Scaling-up of Successful Agroecological Experiences in Latin America and the Caribbean* vise à dresser des stratégies en vue de faire connaître et adopter des principes écologiques en agriculture dans des régions précises du Chili, de Cuba, du Honduras et du Pérou. L'expérience démontre le besoin de combiner les activités de renforcement des capacités comme la formation et les efforts déployés pour changer les organismes, raffermir les liens entre les institutions et leur capacité d'exercer une influence dans les divers domaines où se prennent les décisions. La vulgarisation demeure essentielle si l'on veut accroître les responsabilités locales et les mesures proactives afin que les solutions soient adaptées aux situations. En ce sens, la diffusion et la reproduction des techniques écologiques ne consistent pas simplement à transférer des méthodes mais plutôt à les faire apprendre graduellement. À ce titre, les intervenants locaux, les petits producteurs, les producteurs et les organismes sociaux jouent un rôle fondamental.

Depuis 2002, le programme *Eau, terre et vie* a permis de financer cinq projets auprès des membres du GCRAI en Afrique. Le programme ÉCOSANTÉ a pour sa part servi à financer cinq activités dans les centres du GCRAI. Grâce au programme Eau, terre et vie, des fonds ont été consacrés à la recherche de nouvelles techniques d'amélioration des sols par le biais d'activités communautaires, dont la recherche sur l'amélioration et le maintien de la fertilité

### Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

des sols grâce au bois raméal en copeaux au Sénégal; à la recherche sur l'utilisation d'exploitations maraîchères intensives au Sahel; à la recherche sur les systèmes combinant culture et élevage en vue de la gestion durable des ressources naturelles dans les zones subhumides et les hautes terres de l'Afrique occidentale et de l'Afrique centrale; à la recherche de solutions fondées sur l'agroforesterie afin d'améliorer la situation socioéconomique et l'environnement des familles rurales du Sahel par le biais d'un nouveau projet de trois ans; à la recherche sur les plants obtenus à partir de la culture des tissus, pour les petits producteurs de bananes au Kenya; la recherche en vue d'améliorer le système de gestion des ressources naturelles transfrontalières en Afrique du Sud.

Le Programme Eau, terre et vie a aussi permis d'améliorer la gestion des ressources en eau grâce à diverses initiatives, dont trois études sur l'impact socio-économique de la jacinthe d'eau sur le gagne-pain et le bien-être des personnes qui dépendent du lac Victoria au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie. Il a aussi permis de financer la recherche sur la gestion des conflits liés aux ressources en eau et à leur utilisation dans le bassin Nakanbé au Burkina Faso; la recherche sur les valeurs sociales et culturelles dans la gestion de l'eau en Égypte et la recherche sur la gestion des ressources hydriques agricoles au Sénégal; le développement durable du bassin de la mer Morte en vertu de la gestion conjointe d'Israël, de la Jordanie et de la Palestine, et la gestion durable de la rivière Litani au Liban grâce à des politiques et technologies intégrées de gestion des eaux résiduaires pour les collectivités marginales de Jordanie.

CARE Canada aide la production agricole durable grâce au projet sur la sécurité alimentaire au Ghana, dans le corridor nord-est. Le projet est financé par l'ACDI et vise à aider l'innovation dans les collectivités afin d'accroître la sécurité alimentaire, prévenir la désertification, promouvoir la diversification des cultures et arrêter la dégradation des ressources naturelles et des sols. Le projet a pour but de rendre les familles de petits exploitants agricoles davantage en mesure de pratiquer une agriculture durable et d'augmenter leur revenu dans un environnement dynamique et par conséquent, d'accroître la sécurité alimentaire de leur famille. Cet objectif s'accomplit de trois façons : renforcer les capacités des agriculteurs et des groupes communautaires à effectuer de l'analyse, à planifier et pratiquer une agriculture durable; faire en sorte que les agriculteurs aient accès aux services et aux ressources qu'ils indiquent pour pouvoir exercer leurs activités à la ferme et à l'extérieur de celle-ci et pour aider les regroupements de producteurs à avoir un meilleur accès aux marchés; favoriser le renforcement des capacités et la sécurité alimentaire au niveau des districts où les agents du gouvernement, du secteur privé et autres s'emploient à fournir les services correspondant à la demande.

### **Mise en commun du savoir et transfert des technologies**

L'ACDI continue de mettre en oeuvre un plus grand nombre de projets reliés à la gestion durable des sols et des eaux dans le cadre de ses programmes sectoriels. Nombre de ces projets englobent le transfert de la technologie et du savoir canadiens.

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies d'AAC, l'ARAP, s'emploie, avec l'ACDI, à lier les mesures prises au Canada pour lutter contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification à la *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*. L'ARAP et l'ACDI ont rédigé le premier et le deuxième rapport pour le COP/CRIC, en 2001 et 2002. En août 2004, AAC et l'ACDI ont participé à la sixième réunion de la Conférence des parties (COP) à La Havane. AAC prend part à des projets financés par l'ACDI, dont le projet des hautes terres de Hebei, en Chine, visant le renforcement des capacités des collectivités dans les pays en développement pour promouvoir l'agriculture durable et lutter contre la dégradation des terres.

AAC partage son savoir-faire en agriculture respectueuse de l'environnement avec bon nombre de pays moins développés afin de renforcer les capacités dans le domaine des sciences, des techniques et de l'éducation pour réduire la pauvreté et contribuer à la sécurité alimentaire. Parmi les initiatives en la matière, mentionnons l'initiative entre les États-Unis, le Canada et le Mexique sur la mise en commun de l'information et la collaboration en vue de régler les questions liées à la qualité de l'eau et l'agriculture; l'initiative de partenariat avec la FAO sur le développement agricole et rural durable; le projet financé par l'ACDI sur les politiques agroenvironnementales en Amérique latine.

Par le biais de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), AAC prend part aux projets d'aide technique à court terme et à des études de faisabilité à moyen terme, de même qu'à des projets pluriannuels de renforcement des capacités des collectivités dans divers pays, dont le projet de gestion nationale de la qualité et de l'approvisionnement en eau en Égypte, le projet de renforcement des institutions et de récupération de l'eau en Éthiopie ainsi que la mise en valeur de pratiques agricoles exercées dans le souci de protéger l'environnement, dans la région autonome de la Mongolie intérieure.

### **Développement de la recherche**

L'ACDI a augmenté de beaucoup son soutien bilatéral et multilatéral au GCRAI et à ses centres de recherche. Par le biais du Fonds canadien pour l'Afrique, l'ACDI a investi plus de 40 millions de dollars sur trois exercices financiers pour renforcer cette voie multilatérale et soutenir ses ressources principales limitées afin d'aider les petits exploitants et les agricultrices en Afrique. Pour compléter ses investissements dans le GCRAI, l'ACDI soutient la recherche nationale et

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

régionale en agriculture par le biais du *Global Forum on Agricultural Research* (trois millions de dollars sur trois ans à compter de 2003-2004) et du *Forum on Agricultural Research for Africa* (équivalent de trois millions de dollars sur trois ans à compter de 2003-2004).

Tous les projets des programmes ÉCOSANTÉ et Eau, terre et vie comprennent un volet sur la formation des compétences en recherche. Le programme Utilisation durable de la biodiversité promeut la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le développement des technologies et des organismes locaux de même que l'élaboration de cadres d'action grâce à l'application de recherche concertée et de recherche interdisciplinaire où l'on tient compte de l'égalité des sexes et des connaissances des collectivités locales et autochtones. Dans le cadre de ce programme, un peu plus de dix millions de dollars ont été attribués à la recherche sur le développement depuis 2002.

La *bourse d'études universitaires en biodiversité Ginés-Mera* administrée par les responsables du programme Utilisation durable de la biodiversité s'adresse aux étudiants des pays en développement qui veulent faire une maîtrise en biologie moléculaire ou sur les droits et l'aspect social rattachés à l'agrobiodiversité et à la préservation de celle-ci. Le programme a aussi permis de financer le projet *Gender Leaders on Biodiversity in Ethiopia* parrainé par deux titulaires de doctorats. Le Centre a aussi embauché plusieurs stagiaires dans le cadre des programmes *Agriculture urbaine* et *Utilisation durable de la biodiversité* pour effectuer de la recherche sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

Dans le cadre du programme Agriculture urbaine, le CRDI soutient la recherche sur le développement visant à supprimer les contraintes et accroître le potentiel de l'agriculture urbaine afin d'améliorer la sécurité alimentaire des familles, de produire un revenu pour ces dernières, d'améliorer la santé publique et la gestion des déchets, de l'eau et des terres au profit des personnes pauvres qui vivent en milieu urbain. Depuis 2002, grâce au programme Agriculture urbaine, le CRDI a investi plus de 5,5 millions de dollars dans les initiatives d'agriculture en milieu urbain en Amérique Latine et aux Caraïbes, en Afrique et au Moyen-Orient. À l'heure actuelle, le CRDI dresse ses orientations pour 2005-2010 en matière de programmes. L'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire demeurent deux domaines fondamentaux.

*AGROPOLIS Programme international de bourses de recherche en agriculture urbaine*, financé par le Canada et coordonné par les responsables du programme Agriculture urbaine, a aidé plus de 40 pays du sud à effectuer de la recherche sur place à la maîtrise et au doctorat sur l'agriculture urbaine dans le monde. Le programme Agriculture urbaine a aussi financé trois cours de formation régionale, à Dakar en l'an 2000, à Quito en 2001 et à Nairobi en 2004, sur les méthodologies de recherche et mise en oeuvre en agriculture urbaine. À Nairobi, le cours a donné lieu à l'établissement d'un réseau régional africain sur

l'agriculture urbaine et périurbaine et sur l'élaboration de matériel d'apprentissage à distance. Étant donné la réussite de ces cours régionaux, les responsables du programme envisagent un quatrième cours régional sur l'utilisation des eaux résiduaires pour l'irrigation en agriculture urbaine au Moyen-Orient. Cinq cent mille dollars environ seront investis dans cette initiative.

#### **2.4.4 Engagement quatre : Commerce et sécurité alimentaire**

Déclaration de Rome, Sommet de l'alimentation, 1996 :

**Nous nous efforcerons de faire en sorte que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire pour tous grâce à un système commercial mondial à la fois juste et axé sur le marché.**

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport fait ressortir les mesures entreprises à l'échelle nationale afin que le commerce agricole et agroalimentaire, ainsi que les politiques commerciales, assurent la sécurité alimentaire. Il comprend, le cas échéant, les stratégies ou les initiatives entreprises :*

- a) pour établir des systèmes de transport et de commercialisation internes adéquats;*
- b) pour faciliter les rapports entre les marchés internes et externes;*
- c) pour diversifier le commerce;*
- d) pour veiller à ce que les politiques nationales rattachées aux ententes sur le commerce régional et le commerce international n'aient pas d'effet nuisible sur les activités économiques menant à la sécurité alimentaire, tout spécialement sur les activités économiques exercées par les femmes.*

*L'engagement quatre comprend également, le cas échéant, les mesures prises pour :*

- a) favoriser l'aide financière et technique afin d'améliorer la productivité agricole et l'infrastructure dans les pays en développement, plus particulièrement dans les pays pauvres en déficit vivrier en vue d'optimiser les possibilités émanant du cadre du commerce international;*
- b) réduire les subventions aux exportations alimentaires conformément à l'entente du Cycle d'Uruguay dans le cadre de la réforme continue de l'agriculture effectuée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC);*
- c) par le biais du Comité de l'OMC sur l'agriculture, mettre en oeuvre la décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.*

La politique commerciale du Canada met l'accent sur le maintien et le renforcement du régime commercial multilatéral de l'agriculture par le biais de

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

l'Organisation mondiale du commerce et la participation aux initiatives régionales et bilatérales. Cependant, le Canada reconnaît que la libéralisation du commerce n'est pas bénéfique pour tous les pays à court terme et que des mesures de transition peuvent s'imposer pour aider les pays à s'adapter. Dans le volet international du *Cadre stratégique pour l'agriculture*, le Canada s'emploie, de concert avec les producteurs canadiens, les transformateurs et les gouvernements étrangers, à veiller à ce que les règles commerciales soient justes et mises en application équitablement et à ce que la sécurité alimentaire soit plus présente.

En vertu de son *Plan d'action pour la sécurité alimentaire*, le Canada doit continuer à agir afin de promouvoir les avantages de la réglementation du commerce, d'étudier l'impact de la politique commerciale sur la sécurité alimentaire, d'aider les pays en développement à se préparer en vue des négociations commerciales, de faciliter l'élaboration d'un système de certification et d'accréditation des aliments biologiques qui convienne sur le plan international et de travailler à l'élaboration de normes internationales de salubrité des aliments, de protection des végétaux et de santé animale.

### **Aider les pays en développement à se préparer aux négociations commerciales**

Le Canada aide les pays en développement à se préparer aux négociations commerciales et à prendre part davantage au commerce international grâce à une gamme d'initiatives notamment en matière de renforcement des capacités des collectivités et de mise en commun des connaissances. Le Canada a pris des mesures pour diversifier le commerce dans les pays les moins avancés et élargi son traitement tarifaire des pays les moins développés à compter de janvier 2003 afin que tous les produits importés au Canada en provenance de ces pays soient exempts de droits, à l'exception de produits agricoles soumis à la gestion de l'offre dans le secteur du lait, de la volaille et des oeufs.

Le Canada a engagé 500 000 \$ sur trois ans pour accroître la participation des pays en développement aux travaux de la Commission du Codex. Le Canada fournit aussi 100 000 \$ pour la formation des pays en développement afin qu'ils puissent participer plus efficacement au Codex.

Le CRDI aide les pays en développement à se préparer aux négociations commerciales par le biais de l'initiative relative à la politique sur les ressources génétiques qui vise le renforcement des capacités en matière d'analyse et en matière technique des intervenants des pays du sud participant à l'élaboration des lois et politiques concernant les ressources génétiques. Les mesures visées pour y parvenir consistent à évaluer la demande de services de recherche et de formation dans le domaine des ressources génétiques, à jouer le rôle de courtier du savoir et à relier la demande aux ressources existantes qui seront rassemblées par un centre d'information sur les politiques, à formuler des



### Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

recommandations sur les lois et politiques nationales lorsque les besoins des responsables des politiques des pays du sud ne peuvent pas être satisfaits en faisant appel au matériel qui existe déjà. Trois ans sont prévus pour transformer les travaux du *Crucible Group* en initiative à long terme plus autonome sur la politique relative aux ressources génétiques, à la fois soutenue par plusieurs pays et un secrétariat.

Le CRDI s'emploie à déterminer les méthodes d'évaluation des ressources agricoles à l'intérieur du programme Utilisation durable de la biodiversité. À l'intérieur de ce programme, le CRDI finance un projet de renforcement des capacités des partenaires de recherche en vue de trouver d'autres voies de développement de l'agriculture du point de vue économique. Les chercheurs entreprendront un examen approfondi des méthodes d'analyse économique des systèmes de production selon la sexospécificité. Ils établiront de bonnes relations de travail avec les économistes afin que la recherche sur l'économie des systèmes de production soit de meilleure qualité et ils organiseront un atelier international sur l'économie de l'agriculture écologique et la mise en pratique des méthodes de développement.

La stratégie de CARE Canada, *Donner aux pauvres l'accès aux marchés*, vise à relier commerce et sécurité alimentaire. Le programme *Rural Enterprise and Agri-service Promotion* est conforme aux objectifs du millénaire en favorisant la diversification économique, la commercialisation des produits agricoles des petits exploitants et l'augmentation des investissements privés dans l'économie rurale. Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) vise l'accroissement des avenues de développement économique pour les pauvres en stimulant les investissements privés et la croissance économique rurale. Plus récemment, la diffusion du rapport du PNUD intitulé *Libérer l'entreprenariat : mettre le monde des affaires au service des pauvres*, déposé par la Commission du secteur privé et du développement dont le premier ministre du Canada, M. Paul Martin, était le coprésident, se veut un appel aux ONG, aux gouvernements et aux entreprises privées afin de donner aux petits exploitants et aux entrepreneurs ruraux des pays en développement la possibilité de prospérer.

CARE a participé à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à Sao Paulo, où il a donné le point de vue de la société civile. Le thème de la conférence était de « renforcer la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques mondiaux pour la croissance économique et le développement, en particulier des pays en développement ».

Le projet *REAP* de CARE au Kenya, auquel l'ACDI et le FIDA ont apporté une aide financière, vise à établir un lien entre les petits exploitants et les exportateurs afin de produire et mettre en marché des produits horticoles de qualité en Europe. Les petits exploitants prenant part au projet *REAP* ont

approvisionné les entreprises d'exportation horticole pour une valeur de 60 000 \$ US la première année. En juin 2003, ce chiffre avait presque atteint 186 000 \$ US. Si les objectifs sont atteints, cette somme pourrait atteindre 800 000 \$ US. De 120 \$ US par année, le revenu moyen de l'agriculteur a augmenté pour se situer entre 400 \$ US et 600 \$ US par année, selon le cas. Les petits exploitants, regroupés dans la FCE (entreprises contrôlées par les agriculteurs), dans des associations ou des sociétés par actions à responsabilité limitée ont dorénavant accès aux marchés, à du capital à l'intérieur de leur entreprise et à du crédit du secteur privé.

Au Mozambique, les petits exploitants participant au programme *REAP* ont produit et mis en marché du paprika (valeur de plus d'un million de dollars US), ont fait du pois cajan une nouvelle variété à exporter, relancé la production d'oignons et de pommes de terre dans les régions-cibles et développé la capacité de faire affaires avec le secteur privé de manière efficace et en tant que partenaires égaux. Des projets semblables sont en cours en Ouganda, au Zimbabwe et en Tanzanie.

Le projet AGENT de CARE au Zimbabwe, auquel l'ACDI apporte une aide financière, améliore l'accès aux intrants grâce aux agents en milieu rural moins favorisé. Le programme a permis de former des agents ruraux et de constituer un réseau afin que les petits exploitants aient accès aux marchés en bénéficiant de meilleures conditions et de crédit essentiel. Depuis 1995, 580 agents ont été formés et servent de liaison avec le secteur privé et 60 % ont été intégrés entièrement au réseau de distribution du secteur privé. Onze entreprises privées ont participé au programme. Des ONG ont adopté et adapté le modèle AGENT et mis au point leurs propres modèles au profit des petits exploitants.

CARE Canada, en collaboration avec MEDA et le secteur privé, a établi un fonds d'investissement social, Microvest, pour favoriser les investissements dans les PME des pays en développement. Le fonds permettra aux petits entrepreneurs d'avoir un meilleur accès aux capitaux à des taux et des conditions raisonnables dans les pays en développement.

#### **2.4.5 Engagement cinq : État de préparation aux mesures d'urgence**

Déclaration de Rome, Sommet de l'alimentation, 1996 :

**Nous nous efforcerons de prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme, d'y être préparés, et de répondre aux besoins alimentaires provisoires d'urgence, d'une façon qui stimule la reprise, le redressement et le développement et renforce la capacité de satisfaire les besoins futurs.**

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport fait ressortir les mesures prises pour prévenir les catastrophes naturelles ou découlant des activités humaines et pour s'y préparer. Il comprend, le cas échéant, les stratégies ou initiatives entreprises en ce qui concerne :*

- a) les dispositions prises par les autorités pour avertir la population et donner de l'information sur les urgences possibles;*
- b) les mécanismes en place pour combattre les désastres et aider la population à se rétablir;*
- c) les mesures prises pour relier les opérations de rétablissement aux programmes de développement;*
- d) les stratégies d'aménagement des bassins hydrographiques mises en place.*

La guerre et les troubles civils ont souvent de graves répercussions sur la sécurité alimentaire en raison de l'interruption du cycle de production et du réseau de distribution alimentaire et en raison, dans certains cas, de la présence de mines antipersonnel dans les régions de production agricole. Le Canada est un chef de file mondial en ce qui concerne l'interdiction et l'élimination des mines antipersonnel. La diplomatie canadienne, autant sur le plan bilatéral que multilatéral, s'efforce d'empêcher les conflits et de trouver des solutions diplomatiques. Les forces armées canadiennes continuent de jouer un rôle de premier plan dans les efforts déployés par l'ONU pour le maintien de la paix.

Le Canada appuie également les efforts internationaux visant à améliorer les mesures d'urgence dans les pays où les catastrophes naturelles risquent davantage de se produire et d'affecter gravement la sécurité alimentaire et de menacer la vie des populations. Dans certains cas, l'aide alimentaire d'urgence est le seul moyen de sauver des vies à court terme et le Canada continue de donner la priorité à une aide composée d'aliments très nutritifs en cas d'urgence. En 2003, le Canada a donné 112,5 millions de dollars US au Programme alimentaire mondial, organisme de premier plan des Nations Unies pour lutter contre la faim. Le Canada s'est classé au cinquième rang des pays qui contribuent au Programme.

Pour que le Canada soit encore davantage en mesure de contribuer au maintien de la paix, il a inclus dans son Plan d'action pour la sécurité alimentaire des mesures visant à empêcher les conflits, à les résoudre, à déployer des forces de maintien de la paix là où cela s'impose, à raffermir les bases de la démocratie, de la société civile et des droits de la personne, et à poursuivre ses efforts en vue de mettre en oeuvre le traité sur l'interdiction des mines antipersonnel. Dans son plan d'action, le Canada continue d'aider les pays à faire le lien entre la Convention relative à l'aide alimentaire et le plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, à accroître les efforts déployés pour fournir de l'aide alimentaire d'urgence et à travailler avec les autres donateurs afin de trouver des moyens efficaces en termes de coûts d'augmenter la teneur en éléments essentiels au maintien de la vie des denrées faisant partie de l'aide alimentaire.

### **Prévenir les conflits**

Le programme Eau, terre et vie du CRDI comprenait diverses initiatives visant à prévenir les conflits s'articulant autour de la gestion des ressources naturelles en Afrique et au Moyen-Orient notamment la gestion durable des ressources en eau dans le cadre du développement durable du bassin de la mer Morte sous la gestion conjointe d'Israël, de la Jordanie et de la Palestine; le renforcement des capacités en ce qui a trait aux approches à la gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles et leur utilisation dans le cadre du ECAPAPA (*Eastern and Central Africa Program (and Network) on Agricultural Policy Analysis*); la gestion des conflits rattachés aux ressources en eau et à leur utilisation dans le bassin du Nakanbé au Burkina Faso.

### **Maintien de la paix**

Le Canada continue de participer aux missions de soutien de la paix mandatées par les Nations Unies et les organismes comme l'OTAN. En juin 2004, par exemple, 726 soldats, observateurs militaires et membres du corps policier étaient en service dans huit missions à travers le monde. En Bosnie et en Afghanistan, 3 100 membres des Forces armées canadiennes servent dans le cadre de missions de maintien de la paix mandatées par les Nations Unies et dirigées par l'OTAN. En juin 2004, 51 agents de police du Canada étaient en service dans le cadre de missions de maintien de la paix en Sierra Leone, Côte d'Ivoire et Bosnie. De plus, des formateurs et des conseillers en politiques participaient à de telles missions en Jordanie, en Irak et en Afghanistan. À compter de juillet 2004, le Canada a envoyé cent agents de police en Haïti où ils participent à la mission de stabilisation de l'ONU.

### **Mines antipersonnel**

Le Canada est fier d'être un chef de file mondial en ce qui concerne l'interdiction et l'élimination des mines antipersonnel. Ses travaux à cet égard sont importants pour accroître la sécurité alimentaire, favoriser le développement et réduire la pauvreté dans les pays touchés. Après l'adoption de la Convention d'Ottawa proclamant l'interdiction des mines antipersonnel, le premier ministre du Canada a annoncé l'établissement du Fonds canadien d'action contre les mines terrestres qui s'étend sur cinq ans et représente 100 millions de dollars. En décembre 2003, une somme de 72 millions de dollars sur cinq ans a été octroyée à ce Fonds à la suite des efforts concertés des ministères dont relèvent les questions touchant la défense, le développement et les politiques.

### **Protection civile**

Sous la direction des Affaires étrangères du Canada, le gouvernement canadien a conçu un ensemble d'instructions permanentes afin de pouvoir répondre plus

### Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

efficacement aux besoins en cas de catastrophe naturelle à l'étranger. Ces instructions comprennent une définition des rôles et des responsabilités de nos ambassades, ainsi que des ministères et divisions à Ottawa. Ces instructions ont permis d'améliorer notablement la capacité du Canada de réagir avec célérité pour aider les pays touchés par une catastrophe naturelle, notamment en offrant de l'aide alimentaire par l'entremise d'organismes internationaux et d'ONG.

Le Canada a accordé un soutien financier sur plusieurs années au développement du projet Sphère, à sa charte humanitaire et aux normes minimales dans les situations de catastrophe. Ce projet vise à fournir un cadre de fonctionnement pour l'évaluation de l'aide en cas de catastrophe. Le chapitre trois des normes minimales porte sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'aide alimentaire. Les normes ont été révisées en 2004.

Le Canada a présidé le groupe chargé du suivi de la réunion de juin 2003 des pays donateurs sur les principes et bonnes pratiques d'action humanitaire. Les travaux ont porté sur l'approfondissement des 23 principes et pratiques adoptés à Stockholm notamment une définition de l'action humanitaire aux fins statistiques pour mieux évaluer l'aide humanitaire et la création d'un sous-groupe de travail, à l'intérieur du mécanisme OCDE/CAD existant, sur l'examen par les pairs de l'aide humanitaire dans son ensemble. Tous ces travaux devraient contribuer à une action plus efficace et cohérente de la part des pays donateurs, y compris en ce qui concerne l'aide alimentaire.

Le CRDI a étudié les questions liées à l'aide alimentaire dans le cadre du programme Utilisation durable de la biodiversité. Plusieurs projets de recherche ont en effet été mis sur pied pour déterminer si l'aide alimentaire est efficace. Une subvention a été accordée en 2003 au Centre international d'agriculture tropicale pour faire l'examen de 20 projets concernant le rétablissement du matériel génétique et l'envoi de semences d'urgence, afin de pouvoir tirer parti des expériences vécues. En 2002, 500 000 \$ ont été octroyés au Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches en vue d'une étude dont les résultats seront utiles pour les programmes d'aide en Afghanistan et à l'extérieur de ce pays.

AAC s'est employé à améliorer les mesures d'urgence au Canada et à l'étranger par le biais du rétablissement des cultures. Pour aider à prévenir la perte des ressources génétiques, le Canada a participé aux réunions de planification de la deuxième session du groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques (novembre 2003) et de la troisième session du groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques (mars 2004). Ces réunions visaient à dresser des stratégies relatives aux enjeux cruciaux qui touchent les ressources génétiques. De plus, le Canada est en mesure de fournir des échantillons phylogénétiques pour aider les autres pays à rétablir leurs programmes de cultures en cas de catastrophe.

## 2.4.6 Engagement six : Promouvoir les investissements

Déclaration de Rome, Sommet de l'alimentation, 1996 :

**Nous encouragerons l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé pour faire progresser les ressources humaines, les systèmes alimentaires, agricoles, halieutiques et forestiers durables et le développement rural, dans les zones à fort comme à faible potentiel.**

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport fait ressortir les mesures prises pour promouvoir l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé pour faire progresser les ressources humaines, les systèmes alimentaires, agricoles, halieutiques et forestiers. Y figurent, le cas échéant :*

- a) la part du budget national affecté au développement des ressources humaines et son incidence sur les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur;*
- b) la part du budget national affecté à l'agriculture, aux pêches et aux programmes de sécurité alimentaire;*
- c) la nature et l'ampleur des investissements dans les infrastructures visant à améliorer l'accès aux marchés et à la nourriture;*
- d) les initiatives entreprises et les ressources affectées à la mise en valeur du développement et du transfert des technologies en vue d'améliorer la production;*
- e) les stratégies d'aménagement durable des bassins hydrographiques et des investissements qui s'y rapportent;*
- f) les mesures prises pour contrer la déforestation et améliorer le couvert forestier national.*

*Il comprend aussi les mesures prises, le cas échéant :*

- a) pour atteindre l'objectif de l'Aide publique au développement, soit 0,7 % du produit intérieur brut et pour assurer que les fonds accordés à des conditions de faveur visent des projets de croissance économique durable et de protection durable de l'environnement;*
- b) pour que l'aide publique au développement s'adresse aux pays qui en ont vraiment besoin, tout spécialement les pays à faible revenu;*
- c) pour accroître la recherche de solutions concrètes et efficaces aux problèmes d'endettement et soutenir les initiatives visant à réduire la dette extérieure totale des pays surendettés.*

Pour que le secteur agricole et agroalimentaire d'un pays soit prospère, il importe que les politiques offrent un milieu stable favorisant les investissements dans les ressources humaines, la recherche en agriculture et le perfectionnement des technologies, la capacité de production et les infrastructures. Il s'agit là d'un

enjeu important pour nombre de pays en développement où la rareté des ressources en investissement et le manque de crédit limitent gravement la production et la distribution des aliments.

*Le Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* comprend des mesures d'importance à prendre pour favoriser les investissements dans les pays en développement soit notamment, soutenir les nouvelles initiatives en matière de politiques, favoriser la réduction et la réorientation des dépenses militaires excessives, appuyer les Canadiens qui veulent investir sur la scène internationale et apporter de l'aide financière et technique aux établissements de micro-crédit dans le tiers monde.

### **Aider les établissements de micro-crédit**

Le Programme Agriculture Urbaine, avec *ONU/HABITAT* (Nairobi) et le programme de gestion urbaine en Amérique latine et aux Caraïbes a permis d'effectuer une étude à l'échelle mondiale sur les expériences vécues en matière de crédit et d'investissement en agriculture urbaine. Cette étude a donné lieu à la formation d'un groupe international sur le crédit et l'investissement en agriculture urbaine en prévision du *Colloque mondial de villes* qui aura lieu à Barcelone en 2004. Le groupe représentera les points de vue d'organismes internationaux et des intervenants locaux sur le financement publique de l'agriculture urbaine, des systèmes de micro-crédit et des coopératives de producteurs. Il vise à déclencher l'élaboration d'un programme de recherche et d'intervention.

### **2.3.7 Engagement sept : Mise en oeuvre et suivi du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation**

Déclaration de Rome, Sommet mondial de l'alimentation, 1996 :

**Nous exécuterons le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, et assurerons son contrôle et son suivi à tous les niveaux, en coopération avec la communauté internationale.**

*Comme l'exige la FAO, le présent rapport fait ressortir les mesures prises pour faciliter la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et les progrès accomplis, le cas échéant :*

- a) lors de l'établissement des dispositions avec les organismes locaux et nationaux pour concrétiser le plan d'action et suivre les progrès en la matière;*
- b) lors de l'élaboration de campagnes La nourriture pour tous afin de faire participer toutes les parties et leurs ressources à tous les niveaux à la réalisation du plan d'action;*

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

- c) *lors la mise en place des mécanismes permettant à chaque habitant du pays de connaître la sécurité alimentaire.*

*Il comprend également les mesures prises, le cas échéant :*

- a) *pour orienter les politiques d'aide au développement et les ressources vers le développement durable notamment en agriculture et contribuer efficacement à accroître la sécurité alimentaire des familles;*  
b) *pour axer davantage l'aide technique sur le renforcement du potentiel des collectivités, sur le savoir-faire et les organismes locaux.*

Le gouvernement canadien, avec la participation active de la société civile, continuera de participer, avec la communauté internationale, à la quête de solutions aux problèmes de la sécurité alimentaire mondiale, afin de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées, au plus tard en 2015. Le Canada s'acquittera de l'engagement qu'il a contracté au Sommet mondial de l'alimentation en collaborant avec ses partenaires internationaux pour s'attaquer aux préoccupations en matière de sécurité alimentaire, en insistant sur la coordination et l'action efficace des donateurs, grâce à l'intégration des objectifs énoncés dans la stratégie de développement de l'OCDE, *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*.

*Le Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* met en relief des mesures qui permettront au Canada de respecter son engagement notamment en prévoyant des dispositions pour faire participer la société civile au processus de surveillance du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, pour encourager les pays en développement à préparer des plans nationaux en matière de sécurité alimentaire et pour inviter les organismes multilatéraux de développement à accroître leur coopération et gérer en fonction des résultats visés. De plus, le Canada continuera de concevoir et développer des systèmes de cartographie de l'information sur l'insécurité alimentaire, des indicateurs et des systèmes de surveillance et à déposer des rapports périodiques devant le Comité de la sécurité alimentaire sur son apport au Sommet mondial de l'alimentation.

### **Faire valoir le droit à une nourriture suffisante**

Depuis le Sommet mondial de l'alimentation, le Canada a participé, de concert avec les intervenants, aux quatre réunions du Groupe de travail intergouvernemental afin d'élaborer, en deux ans, une série de directives volontaires visant à soutenir les efforts des États membres en vue de concrétiser progressivement le droit à une nourriture suffisante dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale. Le Canada a aidé à élaborer les directives volontaires dont les pays se serviront pour s'acquitter de leurs obligations envers leurs propres citoyens.



## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

Ce groupe de travail est le premier groupe officiel à l'intérieur duquel les pays discutent en profondeur de la portée et de la teneur du droit à une alimentation adéquate. Les membres du groupe de travail possèdent des compétences diversifiées et ils ont des points de vue différents sur les questions juridiques. De plus, il existe une division entre les pays développés et les pays en développement au sujet de la dimension internationale de mise en oeuvre du droit à une nourriture suffisante dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Bien que le groupe de travail intergouvernemental n'ait pas encore atteint un consensus sur les directives volontaires, nombre de résultats ont tout de même été atteints. Le Canada est d'avis que les directives seront adoptées à l'unanimité avant la date limite de novembre 2004.

### **Améliorer la coopération et la coordination**

Le CRDI s'emploie à inviter les organismes du système de développement des Nations Unies et autres organismes de développement multilatéraux à accroître leur coopération et leur coordination grâce au programme Agriculture urbaine par lequel se poursuit le soutien du *Resource Centre on Urban Agriculture and Forestry (RUAF)*. Ce programme a en outre permis de faciliter la collaboration entre le groupe de développement des Nations Unies et cet organisme. En 2002, le RUAF a publié un numéro spécial sur l'importance de l'agriculture urbaine dans la sécurité alimentaire, cinq ans après le Sommet mondial de l'alimentation. Le RUAF et la FAO travaillent ensemble à la publication d'un numéro du magazine sur la forêt en milieu urbain.

Au titre de la stratégie de formation de partenariats du programme Agriculture urbaine s'effectueront la planification et la mise en oeuvre du Forum urbain mondial de l'ONU/HABITAT qui aura lieu à Vancouver en 2006. Les responsables du programme Agriculture urbaine représentent le CRDI au sein du Comité canadien interministériel chargé d'organiser le forum. Dans ce dernier, le CRDI envisage de mettre en relief les retombées, pour les municipalités, de participer à la recherche sur l'agriculture urbaine et la coopération pour le développement.

## **2.5 Leçons apprises**

Le Canada a mis en oeuvre des politiques et des programmes qui contribuent à accroître la sécurité alimentaire nationale et internationale. Nous vous faisons part des initiatives les plus importantes et des leçons apprises durant la réalisation et le suivi du Pan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire.

### **Le Cadre stratégique pour l'agriculture**

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

Au cours des dernières années, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada se sont employés, de concert avec le secteur agricole et agroalimentaire, à élaborer le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), cadre pour la politique agricole du XXI<sup>e</sup> siècle, qui fera du Canada un chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement. En intégrant davantage ses travaux sur l'agriculture, le Canada augmentera la productivité, accroîtra la sécurité alimentaire, rehaussera la capacité des producteurs à s'adapter et à gérer les risques et réduira les répercussions sur l'environnement.

La réussite du CSA repose en grande partie sur les vastes consultations qui ont marqué sa création et qui ont permis d'établir les priorités et de déterminer les gestes à poser. Le gouvernement du Canada mise sur une telle réussite et il poursuit ses travaux avec les gouvernements des provinces et territoires, le secteur privé et les Canadiens et Canadiennes par le biais des divers forums et initiatives afin que les politiques agricoles canadiennes continuent d'offrir une base efficace sur laquelle nous pourrions nous fonder pour concrétiser notre engagement : réduire l'insécurité alimentaire de moitié d'ici 2005.

### **Importance de l'agriculture dans la lutte contre la faim et la pauvreté**

Les conseils techniques, le renforcement des capacités et autres formes de soutien du Canada en vue d'améliorer l'agriculture dans les pays en développement sont venus renforcer le fait que l'agriculture est essentielle à la lutte contre la faim et la pauvreté. Les agences de développement, les banques de développement et autres devraient accroître leur soutien à l'agriculture dans les pays en développement.

### **Le manque de données**

Il existe peu de sources de données sur la sécurité alimentaire au Canada. De même, il est difficile d'évaluer l'impact des projets ou des programmes sur la sécurité alimentaire au Canada ou dans le monde. Le Canada a commencé à recueillir des données sur la sécurité alimentaire dans les sondages nationaux sur la santé mais des renseignements quantifiables supplémentaires s'imposent. C'est le cas tout spécialement chez les populations à risque comme les peuples autochtones. Si nous disposions de plus de données, nous pourrions dresser un meilleur portrait de la sécurité alimentaire au Canada et mieux comprendre les retombées des mesures entreprises dans les pays en développement en matière de sécurité alimentaire.

### **Participation accrue de la société civile**

Les membres de la société civile c'est-à-dire les organismes non gouvernementaux, les universités et autres parties intéressées, jouent un rôle essentiel par rapport à la sécurité alimentaire au Canada et à l'étranger. Il pourrait se déployer davantage d'efforts pour inclure leurs idées et points de vue dans les rapports à venir sur la sécurité alimentaire au Canada.

### **Accords internationaux et cadres de réglementation**

Le Canada continue de travailler à l'élaboration d'un cadre de réglementation international uniforme, fondé sur les données scientifiques et les règles, afin que les producteurs disposent de marchés stables et que les consommateurs bénéficient de produits sains, de qualité. À cette fin, il a continué à jouer un rôle fondamental sur la scène internationale en prenant part par exemple à l'Organisation mondiale de la santé, au Codex Alimentarius de la FAO, à l'OCDE et à l'OMC, pour ne nommer que ceux-là. De plus, le Canada a participé à la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le changement climatique et la désertification. Il a joué un rôle de premier plan en invitant les pays à ratifier la Convention de Stockholm sur les POP et il appuie le Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale. En outre, il poursuit la réforme du commerce international des produits agricoles et alimentaires afin que l'on puisse bénéficier d'un système équitable respectant les besoins des pays développés et des pays en développement.

### **Engagement à long terme et partenariats**

Des nombreuses mesures mises en évidence dans le présent rapport il ressort que les questions liées à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la teneur en micronutriments des aliments, sont complexes et que des engagements à long terme de toutes les parties s'imposent si on veut les régler. Les partenariats formés pour concevoir et mettre en oeuvre les initiatives liées à la sécurité alimentaire demeurent essentiels à leur réussite. Le Canada a adopté les principes de l'OCDE en matière de développement qui favorisent les partenariats, le sens d'appartenance des producteurs locaux, une meilleure coordination entre les donateurs, une démarche axée sur les résultats et une plus grande cohérence des politiques des pays industrialisés en matière de commerce, d'investissements et de transfert des technologies.

## 2.6 NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT LES INDICATEURS

### 1. Indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire

#### **Disponibilité énergétique alimentaire moyenne par personne (kcal/personne/jour)**

Aliments disponibles pour la consommation humaine, exprimés en kilocalories par personne par jour (kcal/personne/jour). À l'échelle des pays, elle correspond aux aliments destinés à la consommation humaine après déduction de l'ensemble de la consommation non vivrière (exportations, alimentation animale, utilisations industrielles, semences et déchets).

#### **Indice de la production vivrière**

#### **Coefficient d'autosuffisance alimentaire**

Rapport entre la production nationale et la consommation nationale. Indicateur des besoins en matière d'importations alimentaires.

#### **Disponibilité de céréales par personne**

En kilos par habitant et par an. Veuillez préciser le type de céréales.

#### **Disponibilité de protéines animales par personne**

Protéines par personne et par jour en grammes, disponibilités calculées à partir des bilans alimentaires.

#### **Valeur des importations vivrières/recettes d'exportation**

Rapport entre la valeur des importations vivrières et les exportations de biens et services.

#### **Ratio du service de la dette**

Ratio du service total de la dette aux exportations de biens et services.

#### **Valeur de l'investissement brut dans l'agriculture**

Dépenses en sus des immobilisations de l'économie, auxquelles s'ajoutent les variations nettes du niveau des stocks, également appelée formation brute de capital.

#### **Indice des prix des aliments**

Variation du coût, pour le consommateur moyen, de l'achat d'un assortiment d'aliments déterminé.

#### **Indice de variabilité de la production vivrière<sup>4</sup>**

Amplitude des fluctuations d'une courbe de production.

#### **Rapport entre les réserves vivrières nationales et la consommation alimentaire nationale**

Rapport entre les réserves vivrières nationales et la consommation alimentaire nationale annuelle. Rapport entre les réserves alimentaires nationales et la consommation alimentaire nationale, calculé dans le cadre d'une politique de sécurité alimentaire, en cas d'urgence alimentaire.

#### **Instabilité des recettes d'exportation**

Écart moyen (en pourcentage) du total des exportations de biens et de services par rapport aux tendances.

#### **Taux de croissance du PIB réel par personne/par an**

Taux de croissance annuelle du PIB (en pourcentage) aux prix du marché, converti en PIB réel au moyen d'un déflateur.

#### **Indice de Gini de la répartition des revenus**

Mesure dans laquelle, dans une économie donnée, la répartition des revenus (ou, dans certains

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

cas, les dépenses de consommation) entre les individus ou les ménages s'écarte d'une répartition parfaitement égalitaire. La courbe de Lorenz est une représentation graphique des pourcentages cumulés du revenu total rapportés au nombre cumulé de bénéficiaires, les individus ou les ménages les plus pauvres étant considérés en premier. L'indice de Gini mesure l'aire comprise entre la courbe de Lorenz et une ligne hypothétique d'égalité parfaite, exprimée en pourcentage de l'aire maximale située au-dessous de la ligne. Par conséquent, un indice de Gini égal à zéro représente une égalité parfaite, tandis qu'un coefficient de 100 correspond à une inégalité maximale.

### **Pourcentage de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (%)**

Pourcentage de la population dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté défini pour le pays.

### **Pourcentage de la population vivant avec moins d'un dollar par jour (%)**

Pourcentage de la population vivant avec moins d'un dollar par jour et par personne.

### **Pourcentage des revenus du ménage consacré à l'alimentation**

Part des revenus totaux du ménage consacrée aux aliments.

### **Indice des prix à la consommation**

Variation du coût, pour le consommateur moyen, de l'achat d'un assortiment déterminé de biens et services.

### **Nombre estimé de personnes souffrant de sous-alimentation**

Nombre total de personnes dont les apports énergétiques alimentaires sont inférieurs aux besoins énergétiques alimentaires fixés pour le pays (par exemple 2 100 kcal/personne/jour).

### **Pourcentage de la population souffrant de sous-alimentation**

Pourcentage de la population dont les apports énergétiques alimentaires sont inférieurs aux besoins énergétiques alimentaires fixés pour le pays (par exemple 2 100 kcal/personne/jour).

### **Pourcentage des enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale**

Pourcentage des enfants de moins de cinq ans dont la taille par rapport à leur âge est inférieure d'au moins deux écarts types à la moyenne d'une population de référence d'enfants bien nourris.

### **Pourcentage des enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance**

Pourcentage des enfants de moins de cinq ans dont la taille par rapport à leur âge est inférieure d'au moins deux écarts types à la moyenne d'une population de référence d'enfants bien nourris.

### **Pourcentage des enfants de moins de cinq ans présentant un dépérissement**

Pourcentage des enfants de moins de cinq ans dont le poids par rapport à la taille est inférieur de plus de deux écarts types à la moyenne d'une population de référence d'enfants bien nourris.

## **2. Indicateurs sociaux**

### **Espérance de vie à la naissance**

Nombre d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre si les conditions de mortalité prévalant au moment de sa naissance restent inchangées pendant toute sa vie.

### **Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans**

Probabilité qu'un nouveau-né décède avant l'âge de cinq ans, si le taux de mortalité par âge effectif au moment de sa naissance est appliqué.

### **Taux net d'inscription à l'école primaire des enfants de cinq à douze ans**

Nombre d'écoliers inscrits à l'école primaire en pourcentage du nombre total d'enfants de cinq à douze ans.

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

### **Ratio filles/garçons à l'école primaire**

Rapport entre le nombre de filles de cinq à douze ans et celui des garçons de la même tranche d'âge inscrits à l'école primaire.

### **Taux d'alphabétisation des adultes**

Rapport entre la population adulte (plus de 15 ans) sachant lire et écrire et l'effectif total de la population adulte.

### **Nombre total de médecins, infirmières et autres agents sanitaires pour 100 000 habitants**

Nombre de médecins, d'infirmières et d'autres agents sanitaires pour 100 000 habitants.

### **Taux de mortalité infantile**

Estimation du nombre d'enfants de moins d'un an qui décéderont avant l'âge d'un an, pour 1 000 naissances vivantes.

### **Taux de morbidité des adultes**

Nombre de personnes malades par rapport au nombre de personnes en bonne santé, également appelé taux des maladies.

### **Taux de mortalité des hommes adultes (pour 1 000 hommes adultes)**

Taux de mortalité des adultes (hommes), probabilité de décéder entre 15 et 60 ans – c'est-à-dire, nombre d'hommes de 15 ans qui décéderont avant d'atteindre 60 ans.

### **Taux de mortalité des femmes adultes (pour 1 000 femmes adultes)**

Taux de mortalité des adultes (femmes), probabilité de décès entre 15 et 60 ans – c'est-à-dire, nombre de femmes de 15 ans qui décéderont avant d'atteindre 60 ans.

### **Taux de mortalité liée à la maternité, pour 100 000 naissances vivantes**

Décès de femmes enceintes ou de femmes au maximum 42 jours après l'accouchement, quels que soient la durée et le lieu de la grossesse, dus à une cause liée à la grossesse ou aggravée par celle-ci ou dus à sa prise en charge, mais sans compter les décès accidentels.

## **3. Indicateurs des maladies infectieuses et du VIH/SIDA**

### **Taux de mortalité due aux maladies infectieuses**

Nombre de personnes décédant des suites de maladies infectieuses par an, pour 100 000 personnes.

### **Taux de mortalité due au VIH/SIDA**

Nombre de personnes décédant du VIH/SIDA par an, pour 100 000 personnes.

### **Pourcentage d'orphelins**

Pourcentage d'orphelins par rapport à la population.

### **Âge moyen du chef de famille**

Moyenne d'âge nationale du chef de famille.

### **Pourcentage de la population infectée par le VIH/SIDA**

Pourcentage de la population totale infecté par le VIH/SIDA.

## **4. Économie et commerce**

### **Termes de l'échange**

Rapport entre le prix des importations et celui des exportations.

## Troisième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire

### **Termes de l'échange du revenu agricole extérieur**

Indice de la valeur des exportations agricoles corrigé par un indice déflateur des valeurs unitaires des importations. Indicateur sectoriel du pouvoir d'achat du secteur agricole /rural par rapport aux denrées alimentaires issues du marché mondial.